



Objet et domaine d'application	Cadre et modalités de réalisation du reporting RSE de BNP Paribas Real Estate pour l'année 2022 écoulée.
Justification / résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Mesurer la performance économique, environnementale, sociale et civique de BNP Paribas Real Estate • Etre en conformité avec les lois françaises : Grenelle II, loi 2016-1088 Article 37 relative à la Déclaration de Performance Extra-Financière ainsi que les lois devoir de vigilance et loi Sapin II applicables au Groupe BNP Paribas. • Être en conformité avec la directive européenne en matière de reporting non-financier (transposée dans le droit des pays européens). • Permettre l'amélioration de la performance RSE de BNP Paribas Real Estate
Emetteur	Département RSE
Auteur	Département RSE – Julien WORTRAI révision Vincent VOUTE
Valideur	Département RSE – Catherine PAPILLON
Langue	Français
Date de version : 26-Janvier-2023	Validité : 26-Janvier-2023

SOMMAIRE

OBJECTIFS DU PROTOCOLE	4
STRATEGIE RSE & CONSTITUTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE	5
LE LOGICIEL DE REPORTING TOOVALU	7
CALENDRIER 2022-2023.....	7
DEFINITION DU PERIMETRE DE REPORTING.....	7
DEFINITION DE LA PERIODE DE REPORTING	8
MESURE DES DONNEES	9
EXTRAPOLATION.....	9
VERIFICATION EXTERNE ET INTERNE DES DONNEES.....	9
<i>LISTE DES INDICATEURS pour l'année 2022 écoulée</i>	11
Responsabilité Economique	11
1. Part des collaborateurs fiers de travailler pour BNP Paribas Real Estate	11
2. Part des parties prenantes jugeant le niveau d'engagement RSE de l'entreprise de pionnier a engagé.....	11
3. Part des fournisseurs ayant signé nos engagements RSE.....	12
Responsabilité Environnementale	13
4. Emissions GES directs par employé.....	13
5. Economies d'énergie primaire réalisées par rapport à la réglementation thermique à la DROC des opérations – Promotion en Immobilier d'Entreprise	14



6. Economies d'énergie primaire réalisées par rapport à la réglementation thermique à la DROC des opérations - Promotion en Immobilier Résidentiel	15
7. Economies d'énergie primaire réalisées par rapport à la réglementation thermique à la livraison des opérations – Promotion en Immobilier d'Entreprise	15
8. Economies d'énergie primaire réalisées par rapport à la réglementation thermique à la livraison des opérations - Promotion en Immobilier Résidentiel.....	16
9. Part des opérations livrées bénéficiant d'un bilan carbone à la livraison des opérations - Promotion en Immobilier d'Entreprise	17
10. Part des opérations livrées bénéficiant d'un bilan carbone à la livraison des opérations - Promotion en Immobilier Résidentiel	18
11. Part des actifs ayant un âge énergétique supérieur à l'an 2000 - REIM.....	18
12. Amélioration de la performance énergétique des immeubles gérés dans les parties communes en exploitation à l'international par le Property Management.....	19
13. Amélioration de la performance énergétique des immeubles gérés en exploitation à l'international par le Property Management (consommations totales)	20
14. Part des véhicules de fonction commandés avec un taux d'émissions \leq à 110g CO ₂ /km	20
15. Part des consommations de papier issue de filières responsables	20
16. Part des déchets collectés pour recyclage ou réutilisation.....	21
17. Part des employés estimant que l'entreprise respecte l'environnement	22
18. Part des m ² livrés avec une certification - Promotion en Immobilier d'Entreprise	22
19. Part des lots livrés avec une certification - Promotion en Immobilier Résidentiel	23
20. Part des opérations livrées atteignant les deux plus hauts niveaux de certification – Promotion en Immobilier d'Entreprise	23
21. Part des m ² gérés disposant d'une certification en exploitation - Property Management	24
22. Part des rénovations lourdes certifiées - REIM.....	25
23. Gestion durable des sites clients - Property Management	25
24. Offres biodiversité proposées aux clients – Property Management.....	25
25. Contrats avec plan de gestion de la biodiversité – Property Management	26
26. Evaluation du potentiel biodiversité des actifs sous gestion – Property Management	26
27. Evaluation du potentiel biodiversité des actifs du panel RSE - REIM.....	27
28. Forêts sous gestion durable certifiée – Property Management.....	27
29. Lutte contre l'artificialisation des sols – Promotion en Immobilier d'Entreprise	27
30. Lutte contre l'artificialisation des sols – Promotion en Immobilier Résidentiel	28
31. Espaces Végétalisés créés – Promotion en Immobilier d'Entreprise	28
32. Espaces Végétalisés créés – Promotion en Immobilier Résidentiel	29
33. Opérations prévoyant une labélisation biodiversité – Promotion en Immobilier d'Entreprise.....	29
34. Opérations prévoyant une labélisation biodiversité – Promotion en Immobilier Résidentiel	30



35.	Performance carbone de l'énergie par rapport à la réglementation environnementale RE2020 au dépôt de la DROC des opérations – Promotion en Immobilier d'Entreprise	30
36.	Performance carbone de l'énergie par rapport à la réglementation environnementale RE2020 au dépôt de la DROC des opérations – Promotion en Immobilier Résidentiel	31
37.	Performance carbone des matériaux par rapport à la réglementation environnementale RE2020 au dépôt de la DROC des opérations – Promotion en Immobilier d'entreprise.....	32
38.	Performance carbone des matériaux par rapport à la réglementation environnementale RE2020 au dépôt de la DROC des opérations – Promotion en Immobilier Résidentiel	33
39.	Part du parc sous gestion dont la performance carbone est connue – Property Management	33
40.	Nombre d'actifs du Panel RSE - REIM	34
41.	Surface des actifs du Panel RSE - REIM.....	34
42.	Actifs du Panel RSE dont les consommations énergétiques sont connues - REIM.....	34
43.	Surface du Panel RSE dont les consommations énergétiques sont connues - REIM.....	35
44.	Consommation énergétique du Panel RSE - REIM	35
45.	Actifs du Panel RSE dont les émissions carbone sont connues - REIM	36
46.	Surface du Panel RSE dont les émissions carbone sont connues - REIM.....	36
47.	Emissions carbone du Panel RSE - REIM.....	37
48.	Bilan des plans de réduction des consommations et émissions associées - REIM.....	37
49.	Emissions carbone évitées - REIM.....	37
50.	Fonds ouverts à la collecte - REIM.....	38
51.	Fonds avec objectif de consommation énergétique - REIM	38
52.	Fonds avec objectif émissions carbone - REIM.....	38
53.	Exposition aux risques physiques du changement climatique - REIM.....	39
54.	Rénovations livrées - REIM.....	39
55.	Rénovations livrées en blanc - REIM	40
56.	Rénovations avec réemploi ou réutilisation de matériaux ou équipements - REIM	40
57.	Opérations avec réemploi ou réutilisation de matériaux ou équipements – Promotion en Immobilier d'Entreprise	41
58.	Opérations avec réemploi ou réutilisation de matériaux ou équipements – Promotion en Immobilier Résidentiel	41
59.	Déconstruction/Reconstruction et Restructuration lourde – Promotion en Immobilier d'Entreprise	41
60.	Déconstruction/Reconstruction et Restructuration lourde – Promotion en Immobilier Résidentiel	42
61.	Déconstruction et dépose sélective – Promotion en Immobilier d'Entreprise.....	42
62.	Déconstruction et dépose sélective – Promotion en Immobilier Résidentiel	43
63.	Quantité de matériaux et équipements réemployés au sein des opérations – Promotion en Immobilier d'Entreprise	43
64.	Quantité de matériaux et équipements réemployés au sein des opérations – Promotion en Immobilier Résidentiel	44



65. Quantité de matériaux et équipements déposés depuis nos opérations – Promotion en Immobilier d’Entreprise	44
66. Quantité de matériaux et équipements déposés depuis nos opérations – Promotion en Immobilier Résidentiel	45
67. Opérations en phase Dossier Marché – Promotion en Immobilier d’Entreprise.....	45
68. Opérations en phase Dossier Marché – Promotion en Immobilier Résidentiel.....	45
69. Réemploi dans les consultations – Promotion en Immobilier d’Entreprise	46
70. Réemploi dans les consultations – Promotion en Immobilier Résidentiel.....	46
Responsabilité Sociale	48
71. Part des employés estimant que leur travail leur procure un sentiment d’accomplissement personnel.....	48
72. Part des employés estimant avoir un bon équilibre vie professionnelle/privée.....	48
73. Part des employés recommandant l’entreprise comme lieu de travail agréable	49
74. Part des employés ayant suivi au moins quatre formations durant l’année	49
75. Part des employés ayant suivi au moins une formation développement durable durant l’année.....	49
76. Part des femmes parmi les effectifs Cadres.....	50
77. Part des femmes parmi les SMP (Senior Management Positions) en Europe.....	50
78. Part des femmes parmi les Talents	51
Responsabilité Civique	52
79. Poursuite des initiatives en faveur des écoliers, étudiants et jeunes professionnels des métiers de l’immobilier	52
80. VEGD (valeur économique directe générée et distribuée) versée à l’administration fiscale.....	52
81. Montants dédiés à des initiatives solidaires (en euros).....	53
Annexe I : méthodologie de Bilan de Gaz à Effet de Serre (Bilan GES) du Groupe BNP PARIBAS	54
<i>Annexe II : Extrait de la politique du Groupe en matière de papier</i>	57
<i>Glossaire</i>	59

OBJECTIFS DU PROTOCOLE

Ce protocole décrit le processus à suivre pour la mesure et le reporting des indicateurs économiques, sociaux, environnementaux liés aux activités de BNP Paribas Real Estate. Il sert de guide interne pour les contributeurs, valideurs et administrateurs et doit être diffusé, connu et appliqué à tous les niveaux de l’entreprise qui sont impliqués dans l’élaboration et le reporting des données. Il sert également de référentiel pour la vérification externe des données. Les principes retenus dans ce protocole sont cohérents avec les principes généraux des guidelines du *Global Reporting Initiative* (GRI), des standards ISO en matière de reporting environnemental, du GHG Protocol proposé par le WRI / WBCSD, de l’article 225 de la loi Grenelle II, de son décret d’application du 24 avril 2012, du protocole de mesure des gaz à effet de serre défini par l’Agence de l’Environnement et de la Maîtrise de l’Energie (ADEME) pour répondre à l’article 75 de la loi Grenelle II. Ce protocole sera mis à jour chaque année en prenant en compte toutes les modifications liées au processus de reporting.

Risques identifiés



- **Risque d'image** et de réputation sociétale par la non publication d'indicateurs attendus par les clients, les collaborateurs, les actionnaires, les partenaires, les ONG
- **Risque de perte de clientèle** par l'absence d'engagement de performance extra-financière
- **Risque physique** lié au changement climatique

STRATEGIE RSE & CONSTITUTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Contexte

Bien que non obligée par les réglementations française et européenne à réaliser un reporting annuel, la Direction RSE de BNP Paribas Real Estate s'est engagée dans une démarche pro-active en mettant en place un processus de reporting basé sur une approche de pertinence représentée par une matrice de matérialité dans le cadre de sa stratégie RSE « Inspire Real Estate 2025 ».

Identification et criticité de nos parties prenantes

En 2021, afin d'identifier et classer les parties prenantes de BNP Paribas Real Estate, un important travail a été réalisé en cohérence avec le principe n°1 de la norme ISO 26000. La méthodologie d'implication des parties prenantes s'appuie sur les normes GRI. Une revue documentaire accompagnée d'un benchmark international et sectoriel, suivi d'une étude des modes de dialogue ont permis de segmenter les parties-prenantes en groupes et sous-groupes homogènes.

Cette cartographie des parties prenantes a été présentée au Comité de pilotage composé des leaders RSE des pays européens où l'entreprise est implantée. Un exercice collaboratif a été mené pour déterminer la criticité des parties prenantes et la valider.

PARTENAIRES INTERNES

- Salariés & partenaires sociaux
- Conseil de surveillance, directoire, comité de direction
- Actionnaire

PARTENAIRES D'AFFAIRES

- Investisseurs, corporate et clients BNP Paribas
- Utilisateurs (occupants)
- Collectivités/aménageurs
- Fournisseurs & prestataires de services
- Distributeurs



RÉGULATEURS DE MARCHÉ

- Autorités de régulation
- Fédérations et associations professionnelles
- Organismes de certification et d'accréditation

INFLUENCEURS SOCIÉTAUX

- Médias
- Analystes et agences de notation
- Associations / ONG et société civile

Consultation des parties prenantes et identification des parties prenantes



Dans un souci de transparence et de dialogue avec ses parties prenantes clés, l'entreprise a invité plus de 10 000 d'entre elles à répondre à une consultation en ligne. Le questionnaire en ligne disponible dans 7 langues a été proposé dans 11 pays d'Europe où l'entreprise est implantée. Il a permis de réunir les opinions des parties prenantes et également leur appréciation de l'engagement de l'entreprise. Les parties prenantes ont priorisé 22 enjeux par ordre d'importance. Lors d'une réunion de Comité de pilotage, la matrice de matérialité issue des résultats a été présentée, approuvée et ensuite présentée aux organes de gouvernance de l'entreprise qui l'ont validée. Cette hiérarchisation des enjeux a permis de déterminer une nouvelle vision « **INSPIRE REAL ESTATE 2025** » et **les 12 engagements RSE répartis entre 4 piliers** :

RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

Augmenter la performance économique et d'usage des bâtiments de manière éthique et responsable.

1. Améliorer l'expérience client, la qualité de vie et la valeur immobilière dans nos offres
2. Proposer des produits et services économiquement viables et intégrant des critères ESG
3. Garantir une éthique professionnelle et une bonne gouvernance en toute transparence avec toute notre chaîne de valeur

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Intégrer une transition bas carbone et atténuer notre empreinte environnementale

4. Mettre en œuvre un plan d'atténuation des émissions carbone et d'adaptation des bâtiments au changement climatique
5. Lutter contre l'érosion de la biodiversité et optimiser la gestion des ressources naturelles
6. Concilier la qualité environnementale avec des objectifs de santé, sécurité et bien-être

RESPONSABILITÉ SOCIALE

Assurer le développement, l'engagement et le bien-être de nos collaborateurs

7. Proposer un cadre de travail sain, flexible et innovant favorisant l'épanouissement des collaborateurs
8. Être une entreprise apprenante et renforcer les compétences de nos équipes
9. Garantir la diversité, l'égalité des chances et l'inclusion

RESPONSABILITÉ CIVIQUE

Être un acteur engagé du secteur de l'immobilier et développer des initiatives locales et partenariales

10. Promouvoir la culture et le rayonnement du développement durable dans les métiers de l'immobilier
11. Assurer une contribution positive dans nos villes et territoires
12. Soutenir des initiatives solidaires pour contribuer à une ville durable et inclusive

Identification des indicateurs de performance



La sélection des indicateurs de performance découle de ce travail réalisé sur la Stratégie « Inspire Real Estate 2025 ». Opérationnellement, la Direction de la RSE s'est chargée de constituer plusieurs groupes de travail composés des différents opérationnels, leaders RSE de chaque métier afin de déterminer les indicateurs les plus pertinents en termes d'impacts, de disponibilité de la donnée et de faisabilité. La Direction de la RSE a également fait appel à MATERIALITY-Reporting, un cabinet de conseil en reporting RSE pour nous guider dans ce processus.

Avec l'expérience, la justesse des données sera plus grande et d'une manière générale, de nouveaux indicateurs seront intégrés tandis que d'autres seront supprimés au fil de l'eau. C'est l'une des raisons de la constitution de ce protocole qui sera mis à jour chaque année et prendra en compte toutes les modifications d'indicateurs et de périmètre.

LE LOGICIEL DE REPORTING TOOVALU

A partir de 2018, le reporting se fait à l'aide de l'outil de reporting en ligne TOOVALU. Il s'agit d'un logiciel en mode SaaS (logiciel installé sur des serveurs distants plutôt que sur la machine de l'utilisateur). Ce logiciel a été spécialement conçu pour faciliter les missions de reporting RSE des entreprises, en simplifiant la saisie, la lisibilité et la correction des données pour les contributeurs et les administrateurs. Ce logiciel facilite également le repérage d'anomalies ou d'erreurs. Les contributeurs remplissent directement les questionnaires en ligne, avec un login et un mot de passe attribués par le Département RSE. Un ou plusieurs administrateurs sont désignés et ont la charge de gérer les réglages techniques et opérationnels mais aussi le bon déroulement du processus de collecte des données RSE.

<https://app.toovalu.com/go/>

CALENDRIER 2022-2023

Le calendrier des étapes du reporting environnemental du Groupe est le suivant :

- Janvier 2023
 - Mise à jour du protocole du reporting dans les deux langues (français et anglais)
 - Rappel pour les contributeurs du fonctionnement de l'outil de reporting RSE TOOVALU
- 08 Février 2023
 - Organisation d'un webinaire en anglais pour la prise en main de l'outil Toovalu
 - Lancement de la campagne de collecte des données RSE de BNP Paribas REAL ESTATE pour l'exercice 2020 écoulé
- A partir du 28 Février 2023 :
 - Vérification et validation des données par l'équipe RSE de BNPPRE
 - Consolidation des données
- Mars 2023 :
 - Alimentation des données finalisées dans la plateforme de reporting RSE en ligne de BNPPRE

DEFINITION DU PERIMETRE DE REPORTING

Périmètre Organisationnel

Le périmètre de consolidation du reporting RSE de BNP Paribas Real Estate porte sur les entités sur lesquelles BNP Paribas Real Estate exerce un contrôle opérationnel et qui sont issues de la base Régent (Référentiel Groupe des



Entités juridiques) qui décrit toute la structure juridique du Groupe. Le périmètre du reporting RSE est celui des effectifs de BNP Paribas Real Estate rapportés par les Ressources Humaines au 31 décembre de l'année de reporting.

En termes d'organisation ce périmètre est défini par :

- L'organisation opérationnelle est répartie en 6 métiers : Promotion Immobilier d'entreprise et Résidentiel, Transaction, Investment Management, Property Management, Expertise et Conseil
- L'organisation géographique répartis en 10 implantations directes (France, Allemagne, Belgique, Espagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne et Royaume-Uni) et des alliances à travers le monde.

Le périmètre n'est pas figé. Il évolue en fonction des activités de BNP Paribas Real Estate. Il existe des référentiels groupe permettant de connaître l'organisation de l'entreprise:

- La base GRH Monde qui reprend l'organisation pays et juridique
- Le bilan social France qui tient à jour les effectifs BNP Paribas Real Estate,
- La base REFOG qui reprend l'organisation géographique – site par site – des activités de BNP Paribas Real Estate.
- L'outil Enablon qui définit les caractéristiques de chaque site BNP Paribas Real Estate : le type du bâtiment, le nombre de m² occupés par les entités.

Les indicateurs sont le plus souvent génériques et indépendants de l'organisation métier, juridique ou géographique, mais certains peuvent être spécifiques au métier (notamment les indicateurs environnementaux).

Pour l'exercice 2021 achevé, voici les métiers et les pays concernés par le reporting :

		Perimeters										
Type of indicators	Business Lines or Services	Countries										Total Countries
		France	UK	Germany	Spain	Italy	Belgium	Ireland	Luxembourg	Netherlands	Poland	
Corporate Indicators	All Business lines	International										All countries
Enablon Indicators	All Business lines	X	X	X	X							4 countries
Residential Property Development Indicators	Residential Property Development	International										All countries where residential property development schemes are developed
Commercial Property Development Indicators	Commercial Property Development	International										All countries where commercial property development schemes are developed
Property Management Indicators	Property Management	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	10 countries
REIM Indicators	REIM	International										All countries where assets are listed in the CSR panel

DEFINITION DE LA PERIODE DE REPORTING

La donnée collectée doit préférablement couvrir une période de 12 mois :

- du 1^{er} Janvier de l'année N-1 au 31 Décembre de l'année N-1,



- sinon du 1^{er} octobre de l'année N-2 au 30 septembre de l'année N-1,

Quand il n'est pas possible de communiquer une donnée se rapportant aux périodes [janv-déc] ou [oct-sept], la période de 12 mois la plus récente sur laquelle la donnée est disponible sera prise en compte, ceci afin d'inclure des possibles effets saisonniers.

Quand la donnée disponible ne couvre qu'une partie de la période, le contributeur doit alors communiquer cette donnée réelle et indiquer quelle période est effectivement couverte. L'outil Toovalu procédera ensuite aux extrapolations nécessaires pour obtenir une donnée sur 12 mois.

MESURE DES DONNEES

Méthodologie de mesure des indicateurs RSE

Les données communiquées proviennent de plusieurs origines : les mesures faites en interne, les mesures faites par un organisme externe, les documents RH, comptables, juridiques ou financiers, les factures ou bons de livraison, les estimations et la gestion technique interne. Toute autre mesure sera précisée.

EXTRAPOLATION

L'extrapolation consiste à généraliser, à partir de données partielles, un résultat couvrant l'ensemble d'un périmètre de reporting (pays, entité, période, etc).

Les contributeurs doivent rentrer les données brutes qu'ils possèdent dans les indicateurs concernés par leur périmètre. Si les données sont absentes, le contributeur a le choix entre cliquer sur :

- Non concerné lorsque l'indicateur n'est pas concerné par le périmètre
- Non disponible lorsque la donnée est indisponible ou n'a pas pu être récoltée

VERIFICATION EXTERNE ET INTERNE DES DONNEES

Contrôles internes

La démarche de reporting doit intégrer un suivi et une analyse des données remontées par les contributeurs afin de s'assurer de leur pertinence. Les contrôles internes sont réalisés en premier lieu par les contributeurs eux-mêmes, et sont confirmés par les Valideurs avec l'aide de l'outil Toovalu. Ils comprennent en détail :

- vérification du périmètre couvert
- évaluation et explication des écarts des données de l'année N-1 / année N, si ceux-ci sont significatifs,
- comparaison des résultats avec des ratios pertinents,
- formalisation par une note d'accompagnement des écarts significatifs constatés lors des contrôles.
- la revue des éléments explicatifs sur le périmètre couvert dans les commentaires
- le cas échéant, la demande des éléments de calcul du pourcentage (fondé p.ex. sur les m² ou les ETP).



- le suivi de l'historique des consommations par périmètre ou par site pour relever d'éventuelles anomalies ou confirmer des ratios atypiques,
- en cas d'incohérence ne trouvant pas d'explication (p.ex. grâce à la typologie du site), des questions au contributeur concerné.

Vérification externe

Les sources de données (factures, relevés de compteurs, bordereaux de suivi des déchets...), les méthodes de mesure (exclusion et inclusion de certains lieux ou équipements...), les documents de consolidation et d'extrapolation des données (formules de calcul, données réelles et extrapolées) doivent pouvoir être consultés au sein des différentes entités opérationnelles réalisant le reporting, dans le cadre d'un contrôle interne ou bien d'un audit externe dans un futur proche qui pourra être demandé par les commissaires aux comptes, l'Inspection Générale ou les principaux actionnaires. Afin d'assurer leur traçabilité, la disponibilité des données doit être garantie sur une période d'au moins trois ans.



LISTE DES INDICATEURS pour l'année 2022 écoulée

Responsabilité Economique

1. Part des collaborateurs fiers de travailler pour BNP Paribas Real Estate

1. Responsabilité et Engagement

- Economique
- Renforcer les partenariats et la co-construction avec nos parties prenantes

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Tous métiers et fonctions (hors alliances)
- %

3. Définition :

Cet indicateur est un indicateur RH provenant du Flash Survey, Item Employee engagement. Il détermine le pourcentage d'employés de BNP Paribas Real Estate fiers de travailler pour BNP Paribas Real Estate.

Unité : %

4. Méthodologie :

L'indicateur est obtenu via le questionnaire RH du Flash Survey qui sort au mois de Juin de chaque année (Item Employee engagement, question : *I am proud to be associated with BNP Paribas Real Estate*). Donnée renseignée par le responsable du reporting de la RSE Internationale.

2. Part des parties prenantes jugeant le niveau d'engagement RSE de l'entreprise de pionnier a engagé

1. Responsabilité et Engagement

- Economique
- Renforcer les partenariats et la co-construction avec nos parties prenantes

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Tous métiers et fonctions (hors alliances)
- %

3. Définition :

Cet indicateur renseigne sur notre niveau d'engagement auprès de nos parties prenantes. Il est issu de l'enquête de matérialité réalisé en 2021. L'entreprise a invité plus de 10 000 d'entre elles à répondre à une consultation en ligne. Ce



questionnaire en ligne disponible dans 7 langues a été proposé dans 11 pays d'Europe où l'entreprise est implantée. Il a permis de réunir les opinions des parties prenantes et également leur appréciation de l'engagement de l'entreprise.

4. Méthodologie :

L'indicateur est obtenu via l'enquête de matérialité réalisé en 2021.

Prendre en compte le % des répondant qui « jugent notre niveau de responsabilité sociétale de "pionnier à engagé" » et le % de répondant qui « attendent de nous un engagement plus fort ». Donnée renseignée par le responsable du reporting de la RSE Internationale.

3. Part des fournisseurs ayant signé nos engagements RSE

1. Responsabilité et Engagement

-Economique

-Renforcer les partenariats et la co-construction avec nos parties prenantes

2. Périmètre et Unité:

-Europe

-Tous métiers et fonctions (hors alliances)

-%

3. Définition :

Cet indicateur se consacre à la part des fournisseurs ayant signé nos engagements RSE de notre charte achats responsables lors de la signature des contrats.

- Nombre total de fournisseurs en relation avec l'entité pays
- Nombre total de fournisseurs en relation avec l'entité BNP Paribas Real Estate Pays ayant signé la charte achats responsables

- Nombre de nouveaux fournisseurs sur l'année de reporting
- Nombre de nouveaux fournisseurs sur l'année de reporting ayant signé la charte achats responsables

4. Méthodologie :

En construction : cette charte est à faire signer par tous nos fournisseurs actifs dans l'ensemble de nos métiers et pays. Elle sera en complément de certaines chartes métiers déjà existantes (ex : Charte Chantier Vert pour la Promotion Immobilière & la Charte RSE des fournisseurs chez REIM). Les COO des pays ont signé cette charte achats responsables et se sont engagés à sa mise en œuvre. La collecte se fait via le réseau de l'équipe achats.



Responsabilité Environnementale

4. Emissions GES directs par employé

1. Responsabilité et Engagement

-Environnementale

- Prendre en compte les enjeux du changement climatique dans notre fonctionnement et dans nos offres de produits et services

2. Périmètre et Unité:

-Europe : France, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni

-Tous métiers et fonctions (hors alliances)

-Tonne équivalent CO₂ (teqCO₂)

3. Définition :

Cet indicateur définit le bilan de Gaz à effet de Serre des activités du fonctionnement de BNP Paribas Real Estate prélevés à partir du reporting environnemental Enablon du Groupe BNP PARIBAS (voir l'annexe)

Le Bilan GES inclut, dans la mesure du possible, les six GES du protocole de Kyoto évalués en tonne équivalent CO₂ (teqCO₂). Pour cela, nous avons utilisé leurs potentiels de réchauffement global (PRG) sur 100 ans, communiqués par l'*IPCC Fourth Assessment Report (AR4)* :

Sources d'émissions couvertes :

Notre Bilan GES en teqCO₂ est calculé à partir des données suivantes, prélevées lors du reporting environnemental :

- les consommations d'électricité, de gaz, de fioul, de chauffage urbain, pour chauffer, refroidir ou éclairer nos bâtiments que nous occupons
- les consommations d'électricité pour alimenter notre IT : PC, data centers, etc. et les kilomètres parcourus (ou les litres de carburant consommés) par nos collaborateurs en voiture, avion, train pour les déplacements professionnels¹.

Le calcul inclut uniquement la phase de combustion des énergies fossiles, il ne prend en compte ni l'extraction ni le transport des combustibles.

Les pays retenus représentent significativement BNP PARIBAS REAL ESTATE avec à titre d'exemple plus de 89% des Equivalents Temps Plein sur l'exercice 2020.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est obtenu à partir des données fournies par le reporting Enablon.

¹ Les trajets domicile-travail n'ont été collectés que sur un périmètre francilien en 2009, ne l'ont pas été en 2016, et seraient très compliqués à collecter à l'échelle du Groupe. Ce constat nous amène donc à ne pas les prendre en considération dans notre comptabilité carbone. D'autres éléments de politique RSE (Achats responsables, politique papier, déchets, etc.) sont éminemment nécessaires à la performance environnementale globale du Groupe ; mais ne sauraient venir alimenter notre comptabilité CO₂ en raison de l'absence de facteurs de conversion simples ou reconnus.



5. Economies d'énergie primaire réalisées par rapport à la réglementation thermique à la DROC des opérations – Promotion en Immobilier d'Entreprise

1. Responsabilité et Engagement

-Environnementale

- Prendre en compte les enjeux du changement climatique dans notre fonctionnement et dans nos offres de produits et services

2. Périmètre et Unité:

- France

-Promotion Immobilier d'Entreprise

-% : Moyenne des % d'économies d'énergie des projets : $CEP_{projet}^2 / CEP_{ref\ max}^3$

3. Définition :

Cet indicateur définit le pourcentage de gains d'économies d'énergie primaire réalisées par rapport à la réglementation thermique à la DROC des projets Immobilier d'entreprise.

Comme les versions antérieures, la réglementation thermique 2012 vise à réduire les dépenses énergétiques des bâtiments. Défini par le Grenelle de l'environnement, ce programme a pour but de faire des économies sur sa facture énergétique et des économies de ressources (électricité, gaz, fioul...) en phase de construction.

La réglementation thermique, souvent abrégée « RT », est un dispositif qui encadre les caractéristiques thermiques des bâtiments neufs. Elle fixe la quantité maximale d'énergie que peut consommer un bâtiment pour être chauffé, éclairé, produire de l'eau chaude sanitaire, être climatisé et ventilé. 5 RT se sont déjà succédé : la RT 1974, la RT 1988, la RT 2000, la RT 2005 et la RT 2012, actuellement en vigueur. Chacune de ces réglementations thermiques apporte des exigences croissantes en matière d'économie d'énergie, d'isolation du bâtiment et d'écologie, avec l'utilisation de matériaux et d'énergies renouvelables.

Cet indicateur nous renseigne sur la performance environnementale de nos bâtiments construits par rapport à la réglementation thermique.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par les bilans de chantiers de nos leaders RSE en Promotion Immobilier d'Entreprise France.

² CEP projet : Le Cep projet désigne la consommation énergétique du projet qui est calculé à l'aide d'un logiciel dans les conditions imposées par la RT, dans lequel sont renseignés les caractéristiques du bâtiment (dimensions, épaisseurs d'isolants, surfaces vitrées, matériaux employés, ...).

³ Cep ref/max (Primary Energy consumption standards): Cep réf = Cep max. Le Cep réf signifie Consommation énergétique primaire de référence et désigne le seuil maximum à ne pas excéder, défini par la RT2012. Ce seuil maximum est propre à chaque typologie de bâtiment (bureau, logement, hôpitaux, ...) et propre à chaque bâtiment (des coefficients de modulations vont faire varier sa valeur tel que la localisation géographique).



6. Economies d'énergie primaire réalisées par rapport à la réglementation thermique à la DROC des opérations - Promotion en Immobilier Résidentiel

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Prendre en compte les enjeux du changement climatique dans notre fonctionnement et dans nos offres de produits et services

2. Périmètre et Unité:

- France
- Promotion Résidentiel
- % : Moyenne des % d'économies d'énergie des projets : $CEP_{projet}^4 / CEP_{ref\ max}^5$

3. Définition :

Cet indicateur définit le pourcentage de gains d'économies d'énergie primaire réalisées par rapport à la réglementation thermique à la DROC des projets Résidentiel.

Comme les versions antérieures, la réglementation thermique 2012 vise à réduire les dépenses énergétiques des bâtiments. Défini par le Grenelle de l'environnement, ce programme a pour but de faire des économies sur sa facture énergétique et des économies de ressources (électricité, gaz, fioul...) en phase de construction.

La réglementation thermique, souvent abrégée « RT », est un dispositif qui encadre les caractéristiques thermiques des bâtiments neufs. Elle fixe la quantité maximale d'énergie que peut consommer un bâtiment pour être chauffé, éclairé, produire de l'eau chaude sanitaire, être climatisé et ventilé. 5 RT se sont déjà succédé : la RT 1974, la RT 1988, la RT 2000, la RT 2005 et la RT 2012, actuellement en vigueur. Chacune de ces réglementations thermiques apporte des exigences croissantes en matière d'économie d'énergie, d'isolation du bâtiment et d'écologie, avec l'utilisation de matériaux et d'énergies renouvelables.

Cet indicateur nous renseigne sur la performance environnementale de nos bâtiments construits par rapport à la réglementation thermique.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par les bilans de chantiers de nos leaders RSE en Promotion Résidentiel France.

7. Economies d'énergie primaire réalisées par rapport à la réglementation thermique à la livraison des opérations – Promotion en Immobilier d'Entreprise

1. Responsabilité et Engagement

⁴ CEP projet : Le Cep projet désigne la consommation énergétique du projet qui est calculé à l'aide d'un logiciel dans les conditions imposées par la RT, dans lequel sont renseignés les caractéristiques du bâtiment (dimensions, épaisseurs d'isolants, surfaces vitrées, matériaux employés, ...).

⁵ Cep ref/max (Primary Energy consumption standards): Cep réf = Cep max. Le Cep réf signifie Consommation énergétique primaire de référence et désigne le seuil maximum à ne pas excéder, défini par la RT2012. Ce seuil maximum est propre à chaque typologie de bâtiment (bureau, logement, hôpitaux, ...) et propre à chaque bâtiment (des coefficients de modulations vont faire varier sa valeur tel que la localisation géographique).



-Environnementale

- Prendre en compte les enjeux du changement climatique dans notre fonctionnement et dans nos offres de produits et services

2. Périmètre et Unité:

- France

-Promotion Immobilier d'Entreprise

-% : Moyenne des % d'économies d'énergie des projets : CEP projet⁶/ CEP ref max⁷

3. Définition :

Cet indicateur définit le pourcentage de gains d'économies d'énergie réalisées par rapport à la réglementation thermique à la livraison des projets Immobilier d'entreprise.

Comme les versions antérieures, la réglementation thermique 2012 vise à réduire les dépenses énergétiques des bâtiments. Défini par le Grenelle de l'environnement, ce programme a pour but de faire des économies sur sa facture énergétique et des économies de ressources (électricité, gaz, fioul...) en phase de construction.

La réglementation thermique, souvent abrégée « RT », est un dispositif qui encadre les caractéristiques thermiques des bâtiments neufs. Elle fixe la quantité maximale d'énergie que peut consommer un bâtiment pour être chauffé, éclairé, produire de l'eau chaude sanitaire, être climatisé et ventilé. 5 RT se sont déjà succédé : la RT 1974, la RT 1988, la RT 2000, la RT 2005 et la RT 2012, actuellement en vigueur. Chacune de ces réglementations thermiques apporte des exigences croissantes en matière d'économie d'énergie, d'isolation du bâtiment et d'écologie, avec l'utilisation de matériaux et d'énergies renouvelables.

Cet indicateur nous renseigne sur la performance environnementale de nos bâtiments construits par rapport à la réglementation thermique.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par les bilans de chantiers de nos leaders RSE en Promotion Immobilier d'Entreprise France.

8. Economies d'énergie primaire réalisées par rapport à la réglementation thermique à la livraison des opérations - Promotion en Immobilier Résidentiel

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale

- Prendre en compte les enjeux du changement climatique dans notre fonctionnement et dans nos offres de produits et services

2. Périmètre et Unité:

- France

- Promotion Résidentiel

⁶ CEP projet : Le Cep projet désigne la consommation énergétique du projet qui est calculé à l'aide d'un logiciel dans les conditions imposées par la RT, dans lequel sont renseignés les caractéristiques du bâtiment (dimensions, épaisseurs d'isolants, surfaces vitrées, matériaux employés, ...).

⁷ Cep ref/max (Primary Energy consumption standards): Cep réf = Cep max. Le Cep réf signifie Consommation énergétique primaire de référence et désigne le seuil maximum à ne pas excéder, défini par la RT2012. Ce seuil maximum est propre à chaque typologie de bâtiment (bureau, logement, hôpitaux, ...) et propre à chaque bâtiment (des coefficients de modulations vont faire varier sa valeur tel que la localisation géographique).



-% : Moyenne des % d'économies d'énergie des projets : CEP projet⁸/ CEP ref max⁹

3. Définition :

Cet indicateur définit le pourcentage de gains d'économies d'énergie réalisées par rapport à la réglementation thermique à la livraison des projets Résidentiel.

Comme les versions antérieures, la réglementation thermique 2012 vise à réduire les dépenses énergétiques des bâtiments. Défini par le Grenelle de l'environnement, ce programme a pour but de faire des économies sur sa facture énergétique et des économies de ressources (électricité, gaz, fioul...) en phase de construction.

La réglementation thermique, souvent abrégée « RT », est un dispositif qui encadre les caractéristiques thermiques des bâtiments neufs. Elle fixe la quantité maximale d'énergie que peut consommer un bâtiment pour être chauffé, éclairé, produire de l'eau chaude sanitaire, être climatisé et ventilé. 5 RT se sont déjà succédé : la RT 1974, la RT 1988, la RT 2000, la RT 2005 et la RT 2012, actuellement en vigueur. Chacune de ces réglementations thermiques apporte des exigences croissantes en matière d'économie d'énergie, d'isolation du bâtiment et d'écologie, avec l'utilisation de matériaux et d'énergies renouvelables.

Cet indicateur nous renseigne sur la performance environnementale de nos bâtiments construits par rapport à la réglementation thermique.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par les bilans de chantiers de nos leaders RSE en Promotion Résidentiel France.

9. Part des opérations livrées bénéficiant d'un bilan carbone à la livraison des opérations - Promotion en Immobilier d'Entreprise

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Prendre en compte les enjeux du changement climatique dans nos offres de services et produits

2. Périmètre et Unité:

- France
- Promotion Immobilier d'Entreprise
- % : Nombre d'opérations livrées avec bilan carbone/ Nombre d'opérations livrées au total

3. Définition :

Cet indicateur définit la part des opérations en Immobilier d'entreprise bénéficiant d'un bilan carbone en phase de construction.

Comme les versions antérieures, la réglementation thermique 2012 vise à réduire les dépenses énergétiques des bâtiments.

⁸ CEP projet : Le Cep projet désigne la consommation énergétique du projet qui est calculé à l'aide d'un logiciel dans les conditions imposées par la RT, dans lequel sont renseignés les caractéristiques du bâtiment (dimensions, épaisseurs d'isolants, surfaces vitrées, matériaux employés, ...).

⁹ Cep ref/max (Primary Energy consumption standards): Cep réf = Cep max. Le Cep réf signifie Consommation énergétique primaire de référence et désigne le seuil maximum à ne pas excéder, défini par la RT2012. Ce seuil maximum est propre à chaque typologie de bâtiment (bureau, logement, hôpitaux, ...) et propre à chaque bâtiment (des coefficients de modulations vont faire varier sa valeur tel que la localisation géographique).



Défini par le Grenelle de l'environnement, ce programme a pour but de faire des économies sur sa facture énergétique et des économies de ressources (électricité, gaz, fioul...).

La réglementation thermique, souvent abrégée « RT », est un dispositif qui encadre les caractéristiques thermiques des bâtiments neufs. Elle fixe la quantité maximale d'énergie que peut consommer un bâtiment pour être chauffé, éclairé, produire de l'eau chaude sanitaire, être climatisé et ventilé. 5 RT se sont déjà succédé : la RT 1974, la RT 1988, la RT 2000, la RT 2005 et la RT 2012. Chacune de ces réglementations thermiques apporte des exigences croissantes en matière d'économie d'énergie, d'isolation du bâti et d'écologie, avec l'utilisation de matériaux et d'énergies renouvelables. Cet indicateur nous renseigne sur la prise en compte de l'impact carbone dans la construction de nos bâtiments.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par les bilans de chantiers de nos leaders RSE en Promotion Immobilier d'Entreprise France.

10. Part des opérations livrées bénéficiant d'un bilan carbone à la livraison des opérations - Promotion en Immobilier Résidentiel

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Prendre en compte les enjeux du changement climatique dans nos offres de services et produits

2. Périmètre et Unité:

- France
- Promotion Résidentiel
- % : Nombre d'opérations livrées avec bilan carbone/ Nombre d'opérations livrées au total

3. Définition :

Cet indicateur définit la part des opérations en Résidentiel bénéficiant d'un bilan carbone en phase de construction.

Comme les versions antérieures, la réglementation thermique 2012 vise à réduire les dépenses énergétiques des bâtiments. Défini par le Grenelle de l'environnement, ce programme a pour but de faire des économies sur sa facture énergétique et des économies de ressources (électricité, gaz, fioul...).

La réglementation thermique, souvent abrégée « RT », est un dispositif qui encadre les caractéristiques thermiques des bâtiments neufs. Elle fixe la quantité maximale d'énergie que peut consommer un bâtiment pour être chauffé, éclairé, produire de l'eau chaude sanitaire, être climatisé et ventilé. 5 RT se sont déjà succédé : la RT 1974, la RT 1988, la RT 2000, la RT 2005 et la RT 2012. Chacune de ces réglementations thermiques apporte des exigences croissantes en matière d'économie d'énergie, d'isolation du bâti et d'écologie, avec l'utilisation de matériaux et d'énergies renouvelables. Cet indicateur nous renseigne sur la prise en compte de l'impact carbone dans la construction de nos bâtiments.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par les bilans de chantiers de nos leaders RSE en Promotion Résidentiel France.

11. Part des actifs ayant un âge énergétique supérieur à l'an 2000 - REIM

1. Responsabilité et Engagement



- Environnementale
- Prendre en compte les enjeux du changement climatique dans nos offres de services et produits

2. Périmètre et Unité:

- Europe (Panel RSE)
- REIM International (Panel RSE)
- % : Nombre d'actifs ayant un âge énergétique supérieur à l'an 2000/ Nombre d'actifs au total

3. Définition :

Cet indicateur définit la part des actifs ayant un âge énergétique plus récent que l'an 2000.

L'analyse de l'âge énergétique nous renseigne sur l'obsolescence de nos actifs tout en y préservant la valeur. Moderniser nos actifs implique de réduire leur consommation d'énergie. L'âge initial d'un bâtiment est son année de construction. L'âge de l'énergie est alors soit l'âge initial ou bien l'année de rénovation où les travaux ont été effectués. Si les travaux ont été effectués en plusieurs étapes, l'année considérée est l'année où les premiers travaux ont été effectués

Une propriété est renouvelée si le travail concerne:

- 1-L'enveloppe du bâtiment (par exemple, changement de charpente, amélioration de l'isolation, etc.)
- 2-Remplacement de l'équipement de chauffage ou de refroidissement
- 3 -Réalisation d'un diagnostic de performance énergétique (ou similaire)

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le rapport RSE de REIM ou bien directement par les leaders RSE de chaque pays.

12. Amélioration de la performance énergétique des immeubles gérés dans les parties communes en exploitation à l'international par le Property Management

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Prendre en compte les enjeux du changement climatique dans nos offres de services et produits

2. Périmètre et Unité:

- 11 Pays : France, UK, Germany, Spain, Italy, Belgium, Ireland, Luxembourg, The Netherlands, Poland, Czech Republic,
- Property Management International
- kWh EF/m²: Moyenne globale des kWh/m² dans les parties communes des pays gérés, pondérée aux m² gérés par pays

3. Définition :

Cet indicateur définit l'énergie moyenne annuelle consommée dans les parties communes des immeubles gérés en exploitation par les équipes Property Management au niveau international. 11 Pays sont concernés. La moyenne globale se calcule à partir d'une moyenne pondérée par les m² gérés par pays. La consommation d'énergie correspondant à l'énergie finale consommée. L'**énergie finale** est l'énergie consommée et facturée à chaque bâtiment, en tenant compte des pertes lors de la production, du transport et de la transformation du combustible.

Les m² comptabilisées correspondent à la superficie brute des locaux

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par les property managers de chaque pays. Les données sont ensuite validées par le Directeur du Property Management International ou le Directeur Sustainability Europe.



13. Amélioration de la performance énergétique des immeubles gérés en exploitation à l'international par le Property Management (consommations totales)

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Prendre en compte les enjeux du changement climatique dans nos offres de services et produits

2. Périmètre et Unité:

- 11 Pays : France, UK, Germany, Spain, Italy, Belgium, Ireland, Luxembourg, The Netherlands, Poland, Czech Republic
- Property Management International
- kWh EF/m²: Moyenne globale des kWh/m² Tous les m² des immeubles gérés par pays (surface parties communes + parties privatives)

3. Définition :

Cet indicateur définit l'énergie moyenne annuelle consommée dans les immeubles gérés en exploitation par les équipes Property Management au niveau international (parties communes+privés). 11 Pays sont concernés. La moyenne globale se calcule à partir d'une moyenne pondérée par les m² gérés par pays. La consommation d'énergie correspondant à l'énergie finale consommée. L'**énergie finale** est l'énergie consommée et facturée à chaque bâtiment, en tenant compte des pertes lors de la production, du transport et de la transformation du combustible.

Les m² comptabilisées correspondent à la superficie brute des locaux

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par les property managers de chaque pays. Les données sont ensuite validées par le Directeur du Property Management International ou le Directeur Sustainability Europe.

14. Part des véhicules de fonction commandés avec un taux d'émissions ≤ à 110g CO₂/km

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Optimiser l'empreinte environnementale directe et favoriser l'économie circulaire

2. Périmètre et Unité:

- Europe
 - Tous métiers et fonctions (hors alliances)
- % : Nombre de véhicules de fonction commandés ayant un taux de 110g CO₂/km/ Nombre de véhicules commandés au total

3. Définition :

Cet indicateur définit la part des véhicules de fonction commandés avec un taux d'émissions ≤ à 110g CO₂/km.

Cet indicateur est le reflet de notre politique de mobilité douce. En effet, par la politique d'attribution de voitures de fonction, BNP Paribas Real Estate réduit le choix de véhicules à fort émissions de CO₂ et augmente le nombre de véhicule de fonction électriques et/ou hybrides.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par Arval via le Département de l'Environnement de Travail dans les différents pays d'implantations (hors l'Irlande où le système de voitures de fonction n'est pas effectif)

15. Part des consommations de papier issue de filières responsables



1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Optimiser l'empreinte environnementale et favoriser l'économie circulaire

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Tous métiers et fonctions
- % : Tonnes de papier issu de filières responsables/ Tonnes de papier consommées au total

3. Définition :

Cet indicateur définit la part du papier issu de filières responsables. Il est la moyenne de trois types de papier achetés :

Le Groupe BNP PARIBAS considère comme « responsable » le papier issu du recyclage ou de forêts gérées durablement :

- s'il contient au moins 50% de fibres recyclées en post consommation et s'il présente l'un des labels suivants :
 - de préférence, FSC Recyclé ou Ange Bleu (Der Blaue Engel) : qui garantissent que 100% du papier est issu du recyclage,
 - sinon, APUR ou Anneau de Moëbius (lorsqu'un taux de recyclage y est spécifié) : qui sont une auto déclaration sur la part de fibres recyclées contenues dans le papier,
- ou s'il est certifié et / ou labellisé par l'un des labels suivants : de préférence FSC (100% ou Mixed Sources), sinon PEFC : qui certifient que la forêt dont il est issu est gérée de façon responsable.

Cette mesure inclut tous les types de papier pour tous les types d'usages : interne, commercial, marketing, correspondance contractuelle avec les clients, relevés de charges, etc.

Les indicateurs proposés sont :

- o Papier Interne = papier copy / print A3 / A4 toutes couleurs incluses consommé par les salariés du Groupe
- o Papier Client = papier Marketing + relevés de comptes + papier à en-tête + formulaires de virement
- o Autre papier = enveloppes, papier thermique, papier spéciaux comme papier photo, cartes de visite, etc.

Cet indicateur informe sur la Politique Groupe concernant l'achat et la consommation de papier.

4. Méthodologie :

Les données sont issues des commandes réalisées auprès des fournisseurs et reportées à travers l'outil de reporting du Groupe qui est Enablon.

16. Part des déchets collectés pour recyclage ou réutilisation

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Optimiser l'empreinte environnementale et favoriser l'économie circulaire

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Tous métiers et fonctions
- % : Tonnes de déchets recyclés/ Tonnes de déchets collectés

3. Définition :

Cet indicateur définit la part des déchets collectés pour recyclage ou réutilisation.



Seule est prise en compte la production de déchets ordinaires collectés pour recyclage ou réutilisation issue de l'usage professionnel des bâtiments de bureaux de BNP Paribas Real Estate.

L'indicateur est exprimé en tonne. Il est la somme de tous les autres déchets collectés pour être recyclés ou réutilisés au travers d'organismes dédiés.

Sont également exclus les déchets liés à la construction et à la rénovation de bâtiments.

Cet indicateur informe sur la Politique Groupe concernant la gestion de nos déchets.

4. Méthodologie :

Cet indicateur consolide la somme de tous les déchets collectés pour être recyclés ou réutilisés pour les bureaux que nous occupons et reportés dans Enablon sur les périmètres DE/ES/FR/UK.

17. Part des employés estimant que l'entreprise respecte l'environnement

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Optimiser l'empreinte environnementale et favoriser l'économie circulaire

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Tous métiers et fonctions
- % : Nombre d'employés estimant que l'entreprise respecte l'environnement/Nombre d'employés ayant répondu au questionnaire

3. Définition:

Cet indicateur est un indicateur RH provenant du Flash Survey. Il détermine le pourcentage d'employés de BNP Paribas Real Estate estimant que l'entreprise respecte l'environnement

4. Méthodologie :

L'indicateur est obtenu via le questionnaire RH Flash Survey mis à jour chaque année (Item Diversity, inclusion and CSR, question : *I believe my company is an environmentally and socially responsible company*)

18. Part des m² livrés avec une certification - Promotion en Immobilier d'Entreprise

1. Responsabilité et Engagement

- Environnemental
- Faire de la qualité environnementale de nos produits et services un levier de performance financière et d'usage

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Promotion en Immobilier d'Entreprise
- % : Nombre de m² livrés avec une certification/ Nombre m² livrés au total

3. Définition :

Cet indicateur définit la part des opérations livrées avec une certification en Immobilier d'entreprise.

Sont pris en considération toute certification ou tout label décernés par un organisme de certification agréé (ex : Certivea). Cette certification doit faire état des performances environnementales, énergétiques, confort, santé, éco-construction, éco-



gestion, connectivité correspondant aux meilleures pratiques actuelles. Elle met en avant les performances et les qualités intrinsèques des bâtiments avec des mesures précises et comparables.

Voici une liste de certifications de renommée internationale :
HQE™, BREEAM®, LEED®, NF HABITAT™, etc.

Cet indicateur nous renseigne sur la performance intrinsèque de nos bâtiments. Il est aussi un moyen de comparaison au niveau international entre nos bâtiments de notre portefeuille de construction et ceux du marché.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le reporting de nos leaders RSE en Promotion IE.

19. Part des lots livrés avec une certification - Promotion en Immobilier Résidentiel

1. Responsabilité et Engagement

- Environnemental
- Faire de la qualité environnementale de nos produits et services un levier de performance financière et d'usage

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Promotion en Immobilier Résidentiel
- % : Nombre de lots livrés avec une certification/ Nombre de lots livrés au total

3. Définition :

Cet indicateur définit la part des opérations livrées avec une certification en Promotion Résidentiel.

Sont pris en considération toute certification ou tout label décernés par un organisme de certification agréée (ex : Certivea). Cette certification doit faire état des performances environnementales, énergétiques, confort, santé, éco-construction, éco-gestion, connectivité correspondant aux meilleures pratiques actuelles. Elle met en avant les performances et les qualités intrinsèques des bâtiments avec des mesures précises et comparables.

Voici une liste de certifications de renommée internationale :
HQE™, BREEAM®, LEED®, NF HABITAT™. Cet indicateur nous renseigne sur la performance intrinsèque de nos bâtiments. Il est aussi un moyen de comparaison au niveau international entre nos bâtiments de notre portefeuille de construction et ceux du marché.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le reporting de nos leaders RSE en Promotion Résidentiel.

20. Part des opérations livrées atteignant les deux plus hauts niveaux de certification – Promotion en Immobilier d'Entreprise

1. Responsabilité et Engagement

- Environnemental
- Faire de la qualité environnementale de nos produits et services un levier de performance financière et d'usage

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Promotion en Immobilier d'Entreprise



- % : Nombre d'opérations livrées atteignant les deux plus hauts niveaux de certification / Nombre d'opérations livrées au total

3. Définition :

Cet indicateur définit la part des opérations livrées atteignant les deux plus hauts niveaux de certification en Immobilier d'Entreprise France.

Sont pris en considération toutes les certifications et labels décernés par un organisme de certification agréé (ex : Certivea). Cette certification doit faire état les performances environnementales, énergétiques, confort, santé, éco-construction, éco-gestion, connectivité correspondant aux meilleures pratiques actuelles. Elle met en avant les performances et les qualités intrinsèques des bâtiments avec des mesures précises et comparables.

Au niveau international, voici une liste de certifications de référence internationale : *HQE™, BREEAM®, LEED®, NF HABITAT™, DGNB, WELL®, BIODIVERCITY®*,

Cet indicateur nous renseigne sur la performance intrinsèque de nos bâtiments. Il est aussi un moyen de comparaison au niveau international entre nos bâtiments de notre portefeuille de construction et ceux du marché.

La double certification concerne généralement deux de ces trois certifications internationales : *HQE™, BREEAM®, LEED®*,

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le reporting de nos leaders RSE en Promotion IE et Promotion Résidentiel.

21. Part des m² gérés disposant d'une certification en exploitation - Property Management

1. Responsabilité et Engagement

- Environnemental
- Faire de la qualité environnementale de nos produits et services un levier de performance financière et d'usage

2. Périmètre et Unité:

- 11 Pays: France, UK, Germany, Spain, Italy, Belgium, Ireland, Luxembourg, The Netherlands, Poland, Czech Republic
- Property Management International
- % : m² gérés certifiés/total des m² gérés

3. Définition :

Cet indicateur définit la part des immeubles gérés avec une certification (en exploitation) au niveau international.

Sont pris en considération toute certification et tout label décernés par un organisme de certification agréé (ex : Certivea). Cette certification doit faire état les performances environnementales, énergétiques, confort, santé, éco-construction, éco-gestion correspondant aux meilleures pratiques actuelles. Elle met en avant les performances et les qualités intrinsèques des bâtiments avec des mesures précises et comparables en phase d'exploitation.

Voici pour exemple une liste de certifications de renommée internationale : *HQE™, BREEAM®, LEED®, etc.*

Cet indicateur nous renseigne sur la performance intrinsèque des bâtiments gérés par les équipes Property Management. Il est aussi un moyen de comparaison au niveau international entre les bâtiments de notre portefeuille de gestion et ceux gérés par nos concurrents.

4. Méthodologie :



Cet indicateur est issu des données fournies par les property managers de chaque pays. Les données sont ensuite validées par le Directeur du Property Management International ou bien le Directeur Sustainability Europe de REPM.

22. Part des rénovations lourdes certifiées - REIM

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Prendre en compte les enjeux du changement climatique dans nos offres de services et produits

2. Périmètre et Unité:

- Europe (Panel RSE)
- REIM International (Panel RSE)
- % : Nombre de rénovations lourdes certifiées/ Nombre de rénovations lourdes lancées

3. Définition :

Cet indicateur définit la part des actifs à rénovations lourdes certifiées.

La certification environnementale d'un actif garantit ainsi une construction ou une rénovation de qualité et permet aussi de justifier de sa valeur à la revente ou à la location.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le rapport RSE de REIM ou bien directement par la Responsable RSE de REIM.

23. Gestion durable des sites clients - Property Management

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et optimiser la gestion des ressources naturelles

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Property Management International
- % : Nombre de sites gérés disposant d'un comité vert / Nombre de sites gérés

3. Définition :

Cet indicateur définit la part des sites gérés par REPM disposant d'un comité vert.

Les comités verts permettent d'établir un dialogue avec le client occupant et le propriétaire autour des enjeux de gestion durable (recyclage, énergie, eau, biodiversité, etc.) Il s'agit également d'un moyen de proposer davantage de services aux clients tout en apportant une approche développement durable.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le Directeur Sustainability Europe de REPM

24. Offres biodiversité proposées aux clients – Property Management

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et optimiser la gestion des ressources naturelles



2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Property Management International
- unité : Nombre

3. Définition :

Cet indicateur définit le nombre d'offres proposées aux clients sur la thématique biodiversité.

Il peut s'agir d'offre de diagnostic ou de gestion durable des espaces verts, de labélisation sur thématique biodiversité, d'animations participatives, etc.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le Directeur Sustainability Europe de REPM

25. Contrats avec plan de gestion de la biodiversité – Property Management

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et optimiser la gestion des ressources naturelles

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Property Management International
- Unité : Nombre

3. Définition :

Cet indicateur définit le nombre de contrats disposant d'un plan de gestion durable de la biodiversité et des espaces verts.

La gestion durable peut inclure des mesures comme le broyage et le compostage sur site des déchets verts, le non recours aux pesticides, la récupération d'eau de pluie et la gestion raisonnée de l'eau d'irrigation, le remplacement de la tonte régulière par de l'écopâturage ou la fauche bisannuelle des pelouses, etc.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le Directeur Sustainability Europe de REPM

26. Evaluation du potentiel biodiversité des actifs sous gestion – Property Management

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et optimiser la gestion des ressources naturelles

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Property Management International
- % : Score obtenu en pourcentage

3. Définition :

Cet indicateur définit le score moyen obtenu, par les actifs sous gestion REPM disposant d'un comité vert, à l'aide de la grille d'évaluation du potentiel biodiversité d'un actif.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le Directeur Sustainability Europe de REPM



27. Evaluation du potentiel biodiversité des actifs du panel RSE - REIM

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et optimiser la gestion des ressources naturelles

2. Périmètre et Unité:

- Europe – Panel RSE
- REIM
- % : Score obtenu en pourcentage

3. Définition :

Cet indicateur définit le score moyen obtenu, par les actifs du panel RSE sous gestion REIM à l'aide de la grille d'évaluation du potentiel biodiversité d'un actif.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par la directrice RSE de REIM ou la chargée de mission RSE de REIM

28. Forêts sous gestion durable certifiée – Property Management

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et optimiser la gestion des ressources naturelles

2. Périmètre et Unité:

- UK
- Property Management
- % : Surface des forêts de John Clegg & Co et Rural Strutt & Parker sous gestion certifiée / Surface des forêts sous la gestion de John Clegg & Co et Rural Strutt & Parker

3. Définition :

Cet indicateur définit la part des forêts gérées par les entités John Clegg & Co et Rural Strutt & Parker sous gestion durable certifiées.

Les certifications de gestion durable des forêts considérés sont PEFC et FSC.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant UK du property management

29. Lutte contre l'artificialisation des sols – Promotion en Immobilier d'Entreprise

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et optimiser la gestion des ressources naturelles

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Promotion Immobilier d'Entreprise
- Unité : m². Comparaison des variations de situation AVANT/APRES projet pour les opérations dont la DROC (Déclaration d'Ouverture de Chantier) est déposée l'année de reporting

3. Définition :



Cet indicateur définit la surface dé-artificialisée l'année de reporting. L'indicateur compare la variation des surfaces libres (surface libre = surface parcelle – emprise au sol du bâti – circulations) avant et après projet pour l'ensemble des opérations dont la DROC est déposée l'année de reporting.

L'artificialisation des sols est la perte de surface en pleine terre au profit du bâti ou au profit de végétalisation à vocation horticole ou paysagère sur une faible profondeur de sol ou sur un sol comportant du bâti sous-terrain (dalle, jardinière, parking, etc.).

On somme donc, à l'échelle des opérations dont la DROC est déposée l'année de reporting par la promotion en immobilier d'entreprise, l'accroissement et ou la diminution de surface de pleine terre entre les situations AVANT/APRES projet avec la situation AVANT projet comme référence.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant développement durable de la promotion

30. Lutte contre l'artificialisation des sols – Promotion en Immobilier Résidentiel

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et optimiser la gestion des ressources naturelles

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Promotion Immobilier Résidentiel
- Unité : m². Comparaison des variations de situation AVANT/APRES projet pour les opérations dont la DROC (Déclaration d'Ouverture de Chantier) est déposée l'année de reporting

3. Définition :

Cet indicateur définit la surface dé-artificialisée l'année de reporting. L'indicateur compare la variation des surfaces libres (surface libre = surface parcelle – emprise au sol du bâti – circulations) avant et après projet pour l'ensemble des opérations dont la DROC est déposée l'année de reporting.

L'artificialisation des sols est la perte de surface en pleine terre au profit du bâti ou au profit de végétalisation à vocation horticole ou paysagère sur une faible profondeur de sol ou sur un sol comportant du bâti sous-terrain (dalle, jardinière, parking, etc.).

On somme donc, à l'échelle des opérations dont la DROC est déposée l'année de reporting par la promotion en immobilier d'entreprise, l'accroissement et ou la diminution de surface de pleine terre entre les situations AVANT/APRES projet avec la situation AVANT projet comme référence.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant développement durable de la promotion

31. Espaces Végétalisés créés – Promotion en Immobilier d'Entreprise

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et optimiser la gestion des ressources naturelles

2. Périmètre et Unité:



- Europe
- Promotion Immobilier d'Entreprise
- Unité : m². Comparaison des variations de situation AVANT/APRES projet pour les opérations dont la DROC (Déclaration d'Ouverture de Chantier) est déposée l'année de reporting

3. Définition :

Cet indicateur définit la création d'espaces végétalisés en comparant les situations AVANT/APRES projet pour les opérations dont la DROC est déposée l'année de reporting.

On somme les variations d'espaces végétalisés sur la parcelle indépendamment de la profondeur du sol. Sont donc comptabilisés les espaces verts en pleine terre, les pelouses sur dalle ou au-dessus de parking souterrain, les toits-terrasses végétalisés, les murs végétaux, etc.

On somme donc, à l'échelle des opérations dont la DROC est déposée l'année de reporting par la promotion en immobilier d'entreprise, l'accroissement et ou la diminution de surface d'espaces végétalisés entre les situations AVANT/APRES projet avec la situation AVANT projet comme référence.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant développement durable de la promotion

32. Espaces Végétalisés créés – Promotion en Immobilier Résidentiel

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et optimiser la gestion des ressources naturelles

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Promotion Immobilier Résidentiel
- Unité : m². Comparaison des variations de situation AVANT/APRES projet pour les opérations dont la DROC (Déclaration d'Ouverture de Chantier) est déposée l'année de reporting

3. Définition :

Cet indicateur définit la création d'espaces verts en comparant les situations AVANT/APRES projet pour les opérations dont la DROC est déposée l'année de reporting.

On somme les variations d'espaces végétalisés sur la parcelle indépendamment de la profondeur du sol. Sont donc comptabilisés les espaces verts en pleine terre, les pelouses sur dalle ou au-dessus de parking souterrain, les toits-terrasses végétalisés, les murs végétaux, etc.

On somme donc, à l'échelle des opérations dont la DROC est déposée l'année de reporting par la promotion en immobilier d'entreprise, l'accroissement et ou la diminution de surface d'espaces végétalisés entre les situations AVANT/APRES projet avec la situation AVANT projet comme référence.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant développement durable de la promotion

33. Opérations prévoyant une labélisation biodiversité – Promotion en Immobilier d'Entreprise

1. Responsabilité et Engagement



- Environnementale
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et optimiser la gestion des ressources naturelles

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Promotion en Immobilier d'Entreprise
- % : Nombre d'opérations dont la DROC (Déclaration d'Ouverture de Chantier) est déposée l'année de reporting visant une labélisation orientée biodiversité / Nombre d'opération au PC déposé l'année de reporting

3. Définition :

Cet indicateur définit la part des opérations dont la DROC est déposée dans l'année s'engageant à obtenir un label dédié à la biodiversité.

Ces labels orientés principalement sur la biodiversité sont par exemple BiodiverCity Conception/Construction ou bien le label EffiNature

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant développement durable de la promotion

34. Opérations prévoyant une labélisation biodiversité – Promotion en Immobilier Résidentiel

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et optimiser la gestion des ressources naturelles

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Promotion en Immobilier Résidentiel
- % : Nombre d'opération dont la DROC (Déclaration d'Ouverture de Chantier) est déposée l'année de reporting visant une labélisation orientée biodiversité / Nombre d'opération au PC déposé l'année de reporting

3. Définition :

Cet indicateur définit la part des opérations dont la DROC est déposée dans l'année s'engageant à obtenir un label dédié à la biodiversité.

Ces labels orientés principalement sur la biodiversité sont par exemple BiodiverCity Conception/Construction ou bien le label EffiNature

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant développement durable de la promotion

35. Performance carbone de l'énergie par rapport à la réglementation environnementale RE2020 au dépôt de la DROC des opérations – Promotion en Immobilier d'Entreprise

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Mettre en œuvre un plan d'atténuation des émissions carbone et d'adaptation des bâtiments au changement climatique

2. Périmètre et Unité:

- France
- Promotion Immobilier d'Entreprise



- % : Moyenne des % d'économies carbone de l'énergie des projets : ICÉnergie projet¹⁰/ ICÉnergie max¹¹

3. Définition :

Cet indicateur définit le pourcentage de gains « carbone » des émissions associées au volet énergie par rapport à la réglementation environnementale à la déclaration d'ouverture de chantier (DROC) des projets de l'année de reporting (dès 2022). Le gain moyen est pondéré par les m² de chaque projet. On compare l'Indice Carbone de l'énergie prévu du projet (IC énergie projet) à l'Indice Carbone de l'énergie maximum calculé pour le projet (ICÉnergie max).

Comme les versions antérieures, la réglementation environnementale 2020 vise à réduire les dépenses énergétiques des bâtiments. Elle vise également pour la première fois à réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments neufs. Ceci sur le périmètre des matériaux et équipements employés ainsi que les émissions induites par les consommations énergétiques du bâtiment tout au long de sa durée de vie.

Cet indicateur nous renseigne sur la performance carbone de nos bâtiments construits par rapport au volet consommations énergétiques de la réglementation environnementale.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par les bilans d'études de nos leaders RSE en Promotion Immobilier d'Entreprise France.

36. Performance carbone de l'énergie par rapport à la réglementation environnementale RE2020 au dépôt de la DROC des opérations – Promotion en Immobilier Résidentiel

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Mettre en œuvre un plan d'atténuation des émissions carbone et d'adaptation des bâtiments au changement climatique

2. Périmètre et Unité:

- France
- Promotion Résidentiel
- % : Moyenne des % d'économies carbone de l'énergie des projets : ICÉnergie projet¹²/ ICÉnergie max¹³

3. Définition :

Cet indicateur définit le pourcentage de gains « carbone » des émissions associées au volet énergie par rapport à la réglementation environnementale à la déclaration d'ouverture de chantier (DROC) des projets de l'année de reporting (dès 2023). Le gain moyen est pondéré par les m² de chaque projet. On compare l'Indice Carbone de l'énergie prévu du projet (IC énergie projet) à l'Indice Carbone de l'énergie maximum calculé pour le projet (ICÉnergie max).

¹⁰ ICÉnergie projet : Le calcul de l'indice carbone de l'énergie tel que prévu par la méthode de calcul RE2020 pour le projet tel qu'envisagé dans le PC, performance théorique calculée du bâtiment.

¹¹ ICÉnergie maximum : Le calcul de l'indice carbone maximal de l'énergie tel que prévu par la méthode de calcul RE2020 pour le projet tel qu'envisagé dans le PC, seuil maximal réglementaire autorisé pour le bâtiment

¹² ICÉnergie projet : Le calcul de l'indice carbone de l'énergie tel que prévu par la méthode de calcul RE2020 pour le projet tel qu'envisagé dans le PC, performance théorique calculée du bâtiment.

¹³ ICÉnergie maximum : Le calcul de l'indice carbone maximal de l'énergie tel que prévu par la méthode de calcul RE2020 pour le projet tel qu'envisagé dans le PC, seuil maximal réglementaire autorisé pour le bâtiment.



Comme les versions antérieures, la réglementation environnementale 2020 vise à réduire les dépenses énergétiques des bâtiments. Elle vise également pour la première fois à réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments neufs. Ceci sur le périmètre des matériaux et équipements employés ainsi que les émissions induites par les consommations énergétiques du bâtiment tout au long de sa durée de vie.

Cet indicateur nous renseigne sur la performance carbone de nos bâtiments construits par rapport au volet consommations énergétiques de la réglementation environnementale.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par les bilans d'études de nos leaders RSE en Promotion Résidentiel France.

37. Performance carbone des matériaux par rapport à la réglementation environnementale RE2020 au dépôt de la DROC des opérations – Promotion en Immobilier d'entreprise

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Mettre en œuvre un plan d'atténuation des émissions carbone et d'adaptation des bâtiments au changement climatique

2. Périmètre et Unité:

- France
- Promotion Immobilier d'Entreprise
- % : Moyenne des % d'économies carbone sur les matériaux des projets : ICConstruction projet¹⁴/ ICConstruction max¹⁵

3. Définition :

Cet indicateur définit le pourcentage de gains « carbone » des émissions associées au volet matériaux et équipements par rapport à la réglementation environnementale à la déclaration d'ouverture de chantier (DROC). Le gain moyen est pondéré par les m² de chaque projet. On compare l'Indice Carbone des composants prévu du projet (ICConstruction projet) à l'Indice Carbone des composants maximum calculé pour le projet (ICConstruction max).

Comme les versions antérieures, la réglementation environnementale 2020 vise à réduire les dépenses énergétiques des bâtiments. Elle vise également pour la première fois à réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments neufs. Ceci sur le périmètre des matériaux et équipements employés ainsi que les émissions induites par les consommations énergétiques du bâtiment tout au long de sa durée de vie.

Cet indicateur nous renseigne sur la performance carbone de nos bâtiments construits par rapport au volet matériaux et équipements de la réglementation environnementale.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par les bilans d'études de nos leaders RSE en Promotion Immobilier d'Entreprise France.

¹⁴ ICComposants projet : Le calcul de l'indice carbone des matériaux et équipements tel que prévu par la méthode de calcul RE2020 pour le projet tel qu'envisagé dans le PC, performance théorique calculée du bâtiment.

¹⁵ ICComposants maximum : Le calcul de l'indice carbone maximal des matériaux et équipements tel que prévu par la méthode de calcul RE2020 pour le projet tel qu'envisagé dans le PC, seuil maximal réglementaire autorisé pour le bâtiment.



38. Performance carbone des matériaux par rapport à la réglementation environnementale RE2020 au dépôt de la DROC des opérations – Promotion en Immobilier Résidentiel

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Mettre en œuvre un plan d'atténuation des émissions carbone et d'adaptation des bâtiments au changement climatique

2. Périmètre et Unité:

- France
- Promotion Résidentiel
- % : Moyenne des % d'économies carbone des matériaux des projets : ICConstruction projet¹⁶/ ICConstruction max¹⁷

3. Définition :

Cet indicateur définit le pourcentage de gains « carbone » des émissions associées au volet matériaux et équipements par rapport à la réglementation environnementale à la déclaration d'ouverture de chantier (DROC). Le gain moyen est pondéré par les m² de chaque projet. On compare l'Indice Carbone des composants prévu du projet (ICConstruction projet) à l'Indice Carbone des composants maximum calculé pour le projet (ICConstruction max).

Comme les versions antérieures, la réglementation environnementale 2020 vise à réduire les dépenses énergétiques des bâtiments. Elle vise également pour la première fois à réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments neufs. Ceci sur le périmètre des matériaux et équipements employés ainsi que les émissions induites par les consommations énergétiques du bâtiment tout au long de sa durée de vie.

Cet indicateur nous renseigne sur la performance carbone de nos bâtiments construits par rapport au volet matériaux et équipements de la réglementation environnementale.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par les bilans d'études de nos leaders RSE en Promotion Résidentiel France.

39. Part du parc sous gestion dont la performance carbone est connue – Property Management

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Mettre en œuvre un plan d'atténuation des émissions carbone et d'adaptation des bâtiments au changement climatique

2. Périmètre et Unité:

- France
- Property Management International
- % : Surface des sites pour lesquels la performance carbone est connue / Surface totale des sites sous gestion

¹⁶ ICComposants projet : Le calcul de l'indice carbone des matériaux et équipements tel que prévu par la méthode de calcul RE2020 pour le projet tel qu'envisagé dans le PC, performance théorique calculée du bâtiment.

¹⁷ ICComposants maximum : Le calcul de l'indice carbone maximal des matériaux et équipements tel que prévu par la méthode de calcul RE2020 pour le projet tel qu'envisagé dans le PC, seuil maximal réglementaire autorisé pour le bâtiment.



3. Définition :

Cet indicateur définit la part du parc sous gestion de REPM en Europe pour laquelle les émissions de gaz à effet de serre des sites sont connues. On comptabilise les surfaces des sites sous gestion pour lesquels nous disposons des émissions annuelles associées à ces sites. Le base de ce ratio se fait sur l'ensemble du parc sous gestion de REPM.

La comptabilisation des émissions se fait principalement sur la base des consommations énergétiques des sites sous gestion, du mix énergétique contractuel de ces sites et enfin des facteurs d'émissions spécifiques (contrats d'électricité avec garantie d'origine par exemple) ou des facteurs d'émissions pays. La connaissance de ces émissions est la première étape vers le pilotage.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par les property managers pays.

40. Nombre d'actifs du Panel RSE - REIM

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Mettre en œuvre un plan d'atténuation des émissions carbone et d'adaptation des bâtiments au changement climatique

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Real Estate Investment Management
- Unité : Nombre

3. Définition :

Cet indicateur définit le nombre d'actifs constituant le panel RSE de REIM

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant RSE de REIM

41. Surface des actifs du Panel RSE - REIM

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Mettre en œuvre un plan d'atténuation des émissions carbone et d'adaptation des bâtiments au changement climatique

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Real Estate Investment Management
- Unité : m²

3. Définition :

Cet indicateur définit la surface totale des actifs constituant le Panel RSE de REIM

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant RSE de REIM

42. Actifs du Panel RSE dont les consommations énergétiques sont connues - REIM

1. Responsabilité et Engagement



- Environnementale
- Mettre en œuvre un plan d'atténuation des émissions carbone et d'adaptation des bâtiments au changement climatique

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Real Estate Investment Management
- Unité : Nombre actifs du Panel RSE aux consommations énergétiques connues / Nombre d'actifs du Panel RSE

3. Définition :

Cet indicateur définit la part du panel pour laquelle nous disposons des consommations énergétiques sur l'année de reporting. Il est défini comme le ratio entre le nombre d'actifs aux consommations énergétiques connues pour l'année de reporting, divisé par le nombre total d'actifs constituant le panel RSE de REIM.

Connaître ces consommations est une étape préalable au pilotage de leur optimisation et donc de la réduction des émissions de gaz à effet de serre du panel RSE de REIM.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant RSE de REIM

43. Surface du Panel RSE dont les consommations énergétiques sont connues - REIM

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Mettre en œuvre un plan d'atténuation des émissions carbone et d'adaptation des bâtiments au changement climatique

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Real Estate Investment Management
- Unité : m² totaux des actifs du Panel RSE aux consommations énergétiques connues

3. Définition :

Cet indicateur définit la surface du panel pour laquelle nous disposons des consommations énergétiques sur l'année de reporting. Il est défini comme la somme des surfaces des actifs aux consommations énergétiques connues pour l'année de reporting.

Connaître ces consommations est une étape préalable au pilotage de leur optimisation et donc de la réduction des émissions de gaz à effet de serre du panel RSE de REIM.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant RSE de REIM

44. Consommation énergétique du Panel RSE - REIM

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Mettre en œuvre un plan d'atténuation des émissions carbone et d'adaptation des bâtiments au changement climatique

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Real Estate Investment Management
- Unité : kWh/an

3. Définition :



Cet indicateur définit la consommation totale d'énergie du Panel RSE en valeur absolue. Ces consommations énergétiques sont celles sur l'année de reporting des actifs constituant le panel RSE.

Connaître ces consommations est une étape préalable au pilotage de leur optimisation et donc de la réduction des émissions de gaz à effet de serre du panel RSE de REIM.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant RSE de REIM

45. Actifs du Panel RSE dont les émissions carbone sont connues - REIM

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Mettre en œuvre un plan d'atténuation des émissions carbone et d'adaptation des bâtiments au changement climatique

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Real Estate Investment Management
- unité : Nombre actifs du Panel RSE aux émissions de gaz à effet de serre connues / Nombre d'actifs du Panel RSE

3. Définition :

Cet indicateur définit la part du panel pour laquelle nous disposons des émissions de gaz à effet de serre sur l'année de reporting. Il est défini comme le ratio entre le nombre d'actifs aux émissions de gaz à effet de serre pour l'année de reporting, divisé par le nombre total d'actifs constituant le panel RSE de REIM.

Connaître ces émissions de gaz à effet de serre est une étape préalable au pilotage de leur optimisation.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant RSE de REIM

46. Surface du Panel RSE dont les émissions carbone sont connues - REIM

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Mettre en œuvre un plan d'atténuation des émissions carbone et d'adaptation des bâtiments au changement climatique

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Real Estate Investment Management
- Unité : m² totaux des actifs du Panel RSE aux émissions de gaz à effet de serre connues

3. Définition :

Cet indicateur définit la surface du panel pour laquelle nous disposons des émissions de gaz à effet de serre sur l'année de reporting. Il est défini comme la somme des surfaces des actifs aux émissions de gaz à effet de serre connues pour l'année de reporting.

Connaître ces émissions de gaz à effet de serre est une étape préalable au pilotage de leur optimisation.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant RSE de REIM



47. Emissions carbone du Panel RSE - REIM

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Mettre en œuvre un plan d'atténuation des émissions carbone et d'adaptation des bâtiments au changement climatique

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Real Estate Investment Management
- Unité : tCO₂eq/an

3. Définition :

Cet indicateur définit les émissions de gaz à effet de serre totales du Panel RSE en valeur absolue. Ces émissions de gaz à effet de serre sont celles sur l'année de reporting des actifs constituant le panel RSE.

Connaître ces consommations est une étape préalable au pilotage de leur optimisation.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant RSE de REIM

48. Bilan des plans de réduction des consommations et émissions associées - REIM

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Mettre en œuvre un plan d'atténuation des émissions carbone et d'adaptation des bâtiments au changement climatique

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Real Estate Investment Management
- Unité : % par m²

3. Définition :

Cet indicateur définit le résultat des plans d'action de réduction des consommations énergétiques et des émissions carbone associées suite aux plans de réduction proposés par REIM pour les actifs du panel RSE.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant RSE de REIM

49. Emissions carbone évitées - REIM

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Mettre en œuvre un plan d'atténuation des émissions carbone et d'adaptation des bâtiments au changement climatique

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Real Estate Investment Management
- Unité : tCO₂eq

3. Définition :



Cet indicateur définit les émissions de gaz à effet de serre évitées en valeur absolue suite aux plans de réduction des consommations énergétiques proposés par REIM ;

Connaître ces consommations est une étape préalable au pilotage de leur optimisation.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant RSE de REIM

50. Fonds ouverts à la collecte - REIM

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Mettre en œuvre un plan d'atténuation des émissions carbone et d'adaptation des bâtiments au changement climatique

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Real Estate Investment Management
- Unité : Nombre

3. Définition :

Cet indicateur définit le nombre de fonds ouverts à la collecte proposés par REIM

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant RSE de REIM

51. Fonds avec objectif de consommation énergétique - REIM

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Mettre en œuvre un plan d'atténuation des émissions carbone et d'adaptation des bâtiments au changement climatique

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Real Estate Investment Management
- Unité : Nombre

3. Définition :

Cet indicateur définit le nombre de fonds ouverts à la collecte proposés par REIM disposant d'un objectif défini sur les consommations énergétiques du fonds. On compte simplement le nombre de fonds ouverts à la collecte disposant d'objectifs sur cette thématique.

Cet objectif peut être proposé en valeur moyenne seuil (XXX kWh/m²/an) ou bien en réduction (-XX% kWh/an Vs. une année de référence)

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant RSE de REIM

52. Fonds avec objectif émissions carbone - REIM

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale



- Mettre en œuvre un plan d'atténuation des émissions carbone et d'adaptation des bâtiments au changement climatique

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Real Estate Investment Management
- Unité : Nombre

3. Définition :

Cet indicateur définit le nombre de fonds ouverts à la collecte proposés par REIM disposant d'un objectif défini sur les émissions de gaz à effet de serre du fonds. On compte simplement le nombre de fonds ouverts à la collecte disposant d'objectifs sur cette thématique.

Cet objectif peut être proposé en valeur moyenne seuil (XXX tCO₂eq/m²/an) ou bien en réduction (-XX% tCO₂eq/an Vs. une année de référence)

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant RSE de REIM

53. Exposition aux risques physiques du changement climatique - REIM

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Mettre en œuvre un plan d'atténuation des émissions carbone et d'adaptation des bâtiments au changement climatique

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Real Estate Investment Management
- Unité : Nombre

3. Définition :

Cet indicateur définit le nombre de fonds ouverts à la collecte proposés par REIM bénéficiant d'une évaluation de leur sensibilité aux risques physiques liés au changement climatique. On compte simplement le nombre de fonds ouverts à la collecte disposant de cette stratégie.

L'évaluation de l'exposition aux risques physiques du changement climatique est clairement mentionnée dans les documents d'orientation du fonds. Cela peut se traduire par une identification des risques les plus matériels et la rédaction puis mise en œuvre d'un plan d'action pour remédier aux faiblesses identifiées (sensibilité aux catastrophes naturelles et à la submersion marine, à la dégradation du confort d'été, etc. suivant les typologies d'actifs). Ces mesures permettent de maintenir l'attractivité des actifs et d'anticiper des demandes de marché ou du législateur et de l'autorité de régulation.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant RSE de REIM

54. Rénovations livrées - REIM

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et optimiser la gestion des ressources naturelles

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Real Estate Investment Management



- Unité : Nombre

3. Définition :

Cet indicateur comptabilise le nombre de rénovations, au sein du parc géré par REIM, livrées l'année de reporting.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant RSE de REIM

55. Rénovations livrées en blanc - REIM

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et optimiser la gestion des ressources naturelles

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Real Estate Investment Management
- Unité : Nombre

3. Définition :

Cet indicateur définit le nombre de rénovations livrées en blanc l'année de reporting. On considère une opération de rénovation comme livrée en blanc si elle ne comporte pas de travaux de personnalisation et que les travaux d'habillage et de décoration sont laissés au futur preneur.

Le but de ce type de rénovation est d'éviter le gaspillage de matériaux ou d'éléments neufs non essentiels qui seraient retirés par le futur preneur dès son arrivée.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant RSE de REIM

56. Rénovations avec réemploi ou réutilisation de matériaux ou équipements - REIM

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et optimiser la gestion des ressources naturelles

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Real Estate Investment Management
- Unité : Nombre

3. Définition :

Cet indicateur comptabilise le nombre de rénovations au sein du parc de REIM comportant des matériaux ou équipements issus du réemploi, du recyclage ou de l'économie circulaire. Cet indicateur concerne les rénovations livrées l'année de reporting.

Inclure des matériaux de réemploi ou réutilisés permet de réduire le bilan carbone du chantier et contribue à lutter contre la raréfaction des ressources naturelles.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant RSE de REIM



57. Opérations avec réemploi ou réutilisation de matériaux ou équipements – Promotion en Immobilier d'Entreprise

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et optimiser la gestion des ressources naturelles

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Promotion en Immobilier d'Entreprise
- Unité : Nombre

3. Définition :

Cet indicateur comptabilise le nombre d'opérations livrées l'année de reporting comportant des matériaux ou équipements issus du réemploi, du recyclage ou de l'économie circulaire.

Inclure des matériaux de réemploi ou réutilisés permet de réduire le bilan carbone de l'opération et contribue à lutter contre la raréfaction des ressources naturelles.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant RSE de la promotion

58. Opérations avec réemploi ou réutilisation de matériaux ou équipements – Promotion en Immobilier Résidentiel

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et optimiser la gestion des ressources naturelles

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Promotion en Immobilier Résidentiel
- Unité : Nombre

3. Définition :

Cet indicateur comptabilise le nombre d'opérations livrées l'année de reporting comportant des matériaux ou équipements issus du réemploi, du recyclage ou de l'économie circulaire.

Inclure des matériaux de réemploi ou réutilisés permet de réduire le bilan carbone de l'opération et contribue à lutter contre la raréfaction des ressources naturelles.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant RSE de la promotion

59. Déconstruction/Reconstruction et Restructuration lourde – Promotion en Immobilier d'Entreprise

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale



- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et optimiser la gestion des ressources naturelles

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Promotion en Immobilier d'Entreprise
- Unité : Nombre

3. Définition :

Cet indicateur recense le nombre d'opérations dans l'année s'orientant vers une déconstruction totale ou une restructuration lourde d'un bâtiment existant.

Ces opérations vont constituer d'importants gisements de ressources. Elles présentent un grand potentiel d'approvisionnement en matériaux pour d'autres opérations ou bien de mise en œuvre de matériaux et équipements de réemploi ou issus de l'économie circulaire sur ce chantier.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant développement durable de la promotion

60. Déconstruction/Reconstruction et Restructuration lourde – Promotion en Immobilier Résidentiel

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et optimiser la gestion des ressources naturelles

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Promotion en Immobilier Résidentiel
- Unité : Nombre

3. Définition :

Cet indicateur recense le nombre d'opérations dont l'ouverture de chantier a été déclarée (DROC) dans l'année s'orientant vers une déconstruction totale ou une restructuration lourde d'un bâtiment existant.

Ces opérations vont constituer d'importants gisements de ressources. Elles présentent un grand potentiel d'approvisionnement en matériaux pour d'autres opérations ou bien de mise en œuvre de matériaux et équipements de réemploi ou issus de l'économie circulaire sur ce chantier.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant développement durable de la promotion

61. Déconstruction et dépose sélective – Promotion en Immobilier d'Entreprise

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et optimiser la gestion des ressources naturelles

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Promotion en Immobilier d'Entreprise



- % : Nombre d'opération de déconstruction ou restructuration lourde incluant une dépose sélective à la DROC déposée l'année de reporting / Nombre d'opérations de déconstruction ou restructuration lourde à la DROC déposée l'année de reporting

3. Définition :

Cet indicateur définit la part d'opérations dont l'ouverture de chantier a été déclarée (DROC) dans l'année s'orientant vers une déconstruction totale ou une restructuration lourde d'un bâtiment existant incluant une démarche de dépose sélective parmi les opérations de déconstruction ou de restructuration au PC déposé l'année de reporting.

Ces opérations vont constituer d'importants gisements de ressources. Elles présentent un grand potentiel d'approvisionnement en matériaux pour d'autres opérations ou bien de mise en œuvre de matériaux et équipements de réemploi ou issus de l'économie circulaire sur ce chantier.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant développement durable de la promotion

62. Déconstruction et dépose sélective – Promotion en Immobilier Résidentiel

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et optimiser la gestion des ressources naturelles

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Promotion en Immobilier Résidentiel
- % : Nombre d'opération de déconstruction ou restructuration lourde incluant une dépose sélective à la DROC déposée l'année de reporting / Nombre d'opérations de déconstruction ou restructuration à la DROC déposée l'année de reporting

3. Définition :

Cet indicateur définit la part d'opérations dont l'ouverture de chantier a été déclarée (DROC) dans l'année s'orientant vers une déconstruction totale ou une restructuration lourde d'un bâtiment existant incluant une démarche de dépose sélective parmi les opérations de déconstruction ou de restructuration au PC déposé l'année de reporting.

Ces opérations vont constituer d'importants gisements de ressources. Elles présentent un grand potentiel d'approvisionnement en matériaux pour d'autres opérations ou bien de mise en œuvre de matériaux et équipements de réemploi ou issus de l'économie circulaire sur ce chantier.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant développement durable de la promotion

63. Quantité de matériaux et équipements réemployés au sein des opérations – Promotion en Immobilier d'Entreprise

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et optimiser la gestion des ressources naturelles

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Promotion en Immobilier d'Entreprise
- Unité : m² ou t ou m³ ou nombre



3. Définition :

Cet indicateur compte la quantité de matériaux réemployés ou réutilisés au sein de nos opérations dont l'ouverture de chantier a été déclarée (DROC) l'année de reporting. Il peut s'agir de matériaux et équipements venant de chantiers BNP Paribas Real Estate ou bien d'autres entreprises.

Il s'agit d'arriver à capter les volumes et efforts mis à l'œuvre pour l'intégration de l'économie circulaire au sein de nos chantiers.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant développement durable de la promotion

64. Quantité de matériaux et équipements réemployés au sein des opérations – Promotion en Immobilier Résidentiel

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et optimiser la gestion des ressources naturelles

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Promotion en Immobilier Résidentiel
- Unité : m² ou t ou m³ ou nombre

3. Définition :

Cet indicateur compte la quantité de matériaux réemployés ou réutilisés au sein de nos opérations dont l'ouverture de chantier a été déclarée (DROC) l'année de reporting. Il peut s'agir de matériaux et équipements venant de chantiers BNP Paribas Real Estate ou bien d'autres entreprises.

Il s'agit d'arriver à capter les volumes et efforts mis à l'œuvre pour l'intégration de l'économie circulaire au sein de nos chantiers.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant développement durable de la promotion

65. Quantité de matériaux et équipements déposés depuis nos opérations – Promotion en Immobilier d'Entreprise

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et optimiser la gestion des ressources naturelles

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Promotion en Immobilier d'Entreprise
- Unité : m² ou t ou m³ ou nombre

3. Définition :

Cet indicateur compte la quantité de matériaux issus des déposes sélectives de nos opérations de déconstruction dont l'ouverture de chantier a été déclarée (DROC) l'année de reporting. Il s'agit de matériaux et équipements venant de chantiers BNP Paribas Real Estate exclusivement.



Il s'agit d'arriver à capter les volumes et efforts mis à l'œuvre pour contribuer à l'offre de produits de l'économie circulaire.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant développement durable de la promotion

66. Quantité de matériaux et équipements déposés depuis nos opérations – Promotion en Immobilier Résidentiel

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et optimiser la gestion des ressources naturelles

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Promotion en Immobilier Résidentiel
- Unité : m² ou t ou m³ ou nombre

3. Définition :

Cet indicateur compte la quantité de matériaux issus des déposes sélectives de nos opérations de déconstruction dont l'ouverture de chantier a été déclarée (DROC) l'année de reporting. Il s'agit de matériaux et équipements venant de chantiers BNP Paribas Real Estate exclusivement.

Il s'agit d'arriver à capter les volumes et efforts mis à l'œuvre pour contribuer à l'offre de produits de l'économie circulaire.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant développement durable de la promotion

67. Opérations en phase Dossier Marché – Promotion en Immobilier d'Entreprise

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et optimiser la gestion des ressources naturelles

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Promotion en Immobilier d'Entreprise
- Unité : Nombre

3. Définition :

Cet indicateur recense le nombre d'opérations ayant été en phase Dossier Marché durant l'année de reporting.

La visée de cet indicateur est de pouvoir suivre l'opportunité d'inclure des prescriptions de réemploi ou de recyclage de matériaux et équipements au sein de nos chantiers.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant développement durable de la promotion

68. Opérations en phase Dossier Marché – Promotion en Immobilier Résidentiel

1. Responsabilité et Engagement



- Environnementale
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et optimiser la gestion des ressources naturelles

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Promotion en Immobilier Résidentiel
- Unité : Nombre

3. Définition :

Cet indicateur recense le nombre d'opérations ayant été en phase Dossier Marché durant l'année de reporting.

La visée de cet indicateur est de pouvoir suivre l'opportunité d'inclure des prescriptions de réemploi ou de recyclage de matériaux et équipements au sein de nos chantiers.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant développement durable de la promotion

69. Réemploi dans les consultations – Promotion en Immobilier d'Entreprise

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et optimiser la gestion des ressources naturelles

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Promotion en Immobilier d'Entreprise
- Unité : Nombre

3. Définition :

Cet indicateur recense le nombre d'opérations ayant été en phase Dossier Marché durant l'année de reporting et ayant attribués au moins 3 lots (Faux-plafond, plomberie, cloison, faux-plancher technique, revêtement de sol, etc.) avec des prescriptions spécifiques de matériaux et équipements de réemploi.

La visée de cet indicateur est de pouvoir suivre les prescriptions de réemploi ou de recyclage de matériaux et équipements faites et retenues au sein de nos chantiers.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant développement durable de la promotion

70. Réemploi dans les consultations – Promotion en Immobilier Résidentiel

1. Responsabilité et Engagement

- Environnementale
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et optimiser la gestion des ressources naturelles

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Promotion en Immobilier Résidentiel
- Unité : Nombre

3. Définition :



Cet indicateur recense le nombre d'opérations ayant été en phase Dossier Marché durant l'année de reporting et ayant attribués au moins 3 lots (Faux-plafond, plomberie, cloison, faux-plancher technique, revêtement de sol, etc.) avec des prescriptions spécifiques de matériaux et équipements de réemploi.

La visée de cet indicateur est de pouvoir suivre les prescriptions de réemploi ou de recyclage de matériaux et équipements faites et retenues au sein de nos chantiers.

4. Méthodologie :

Cet indicateur est issu des données fournies par le correspondant développement durable de la promotion



Responsabilité Sociale

71. Part des employés estimant que leur travail leur procure un sentiment d'accomplissement personnel

1. Responsabilité et Engagement

- Sociale
- Proposer un cadre de travail sain, flexible et innovant favorisant le bien-être des collaborateurs

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Tous métiers et fonctions (hors alliances)
- % : Nombre d'employés estimant que leur travail leur procure un sentiment d'accomplissement personnel / Nombre d'employés ayant répondu au questionnaire du GPS

3. Définition :

Cet indicateur est un indicateur RH provenant du Flash Survey. Il détermine le pourcentage d'employés de BNP Paribas Real Estate estimant que leur travail leur procure un sentiment d'accomplissement personnel.

4. Méthodologie :

L'indicateur est obtenu via le questionnaire RH Flash Survey soumis chaque année (Item Well being, question : *My work gives me a sense of personal accomplishment*)

72. Part des employés estimant avoir un bon équilibre vie professionnelle/privée.

1. Responsabilité et Engagement

- Sociale
- Proposer un cadre de travail sain, flexible et innovant favorisant le bien-être des collaborateurs

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Tous métiers et fonctions (hors alliances)
- % : Nombre d'employés estimant avoir un bon équilibre vie professionnelle/privée / Nombre d'employés ayant répondu au questionnaire du GPS

3. Définition :

Cet indicateur est un indicateur RH provenant du Flash Survey. Il détermine le pourcentage d'employés de BNP Paribas Real Estate estimant avoir un bon équilibre vie professionnelle/privée.

4. Méthodologie :

L'indicateur est obtenu via le questionnaire RH du Flash Survey soumis chaque année (Item Well Being, question : *I am generally able to balance my work and my personal responsibilities*)

73. Part des employés recommandant l'entreprise comme lieu de travail agréable

1. Responsabilité et Engagement

- Sociale
- Proposer un cadre de travail sain, flexible et innovant favorisant le bien-être des collaborateurs

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Tous métiers et fonctions (hors alliances)
- % : Nombre d'employés recommandant l'entreprise comme un excellent employeur / Nombre d'employés ayant répondu au questionnaire du GPS

3. Définition :

Cet indicateur est un indicateur RH provenant du Flash Survey. Il détermine le pourcentage d'employés de BNP Paribas Real Estate recommandant l'entreprise comme un bon employeur.

4. Méthodologie :

L'indicateur est obtenu via le questionnaire RH du Flash Survey soumis chaque année (Item Employee engagement, question : *I would recommend BNP Paribas Real Estate as a good place to work*)

74. Part des employés ayant suivi au moins quatre formations durant l'année

1. Responsabilité et Engagement

- Sociale
- Promouvoir la diversité, l'égalité des chances et l'employabilité de nos équipes

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Tous métiers
- % : Nombre d'employés ayant suivi au moins quatre formations durant l'année / Nombre d'employés au total

3. Définition :

Cet indicateur est un indicateur RH provenant du Département Formation. Il détermine le pourcentage d'employés ayant suivi au moins quatre formations durant l'année.

Il fait état de la politique Formations ayant pour but de faire progresser nos collaborateurs et développer leur employabilité afin de répondre aux enjeux futurs de l'organisation.

4. Méthodologie :

L'indicateur est obtenu via le responsable formation RH

75. Part des employés ayant suivi au moins une formation développement durable durant l'année

1. Responsabilité et Engagement

- Sociale
- Être une entreprise apprenante et renforcer les compétences de nos équipes

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Tous métiers



-% : Nombre d'employés ayant suivi au moins une formation orientée développement durable durant l'année / Nombre d'employés au total

3. Définition :

Cet indicateur est un indicateur RH provenant des différentes formations à disposition durant l'année. Il détermine le pourcentage d'employés ayant suivi au moins une formation sur le développement durable durant l'année.

Il fait état de de la politique Formations ayant pour but de faire progresser nos collaborateurs et développer leur employabilité afin de répondre aux enjeux futurs de l'organisation.

4. Méthodologie :

L'indicateur est obtenu via le responsable formation RH

76. Part des femmes parmi les effectifs Cadres

1. Responsabilité et Engagement

- Sociale
- Promouvoir la diversité, l'égalité des chances et l'employabilité de nos équipes

2. Périmètre et Unité:

- France
- Tous métiers et fonctions
- % : Nombre de femmes cadres / Nombre de cadres au total

3. Définition :

Cet indicateur détermine la part des femmes parmi les effectifs Cadres au niveau national.
Il fait état de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les postes de Cadres dans un périmètre national.

4. Méthodologie :

Les données nous sont fournies grâce au Bilan social France

77. Part des femmes parmi les SMP (Senior Management Positions) en Europe

1. Responsabilité et Engagement

- Sociale
- Promouvoir la diversité, l'égalité des chances et l'employabilité de nos équipes

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Tous métiers et fonctions (hors alliances)
- % : Nombre de femmes parmi les Senior Management Positions / Nombre de Senior Management Position au total

3. Définition :

Cet indicateur détermine la part des femmes parmi les postes de Senior Management au niveau européen.
Il fait état de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les postes de Senior Management au niveau du périmètre total des activités de l'entreprise au niveau européen.

4. Méthodologie :

L'indicateur est obtenu via la Direction des Ressources Humaines.



78. Part des femmes parmi les Talents

1. Responsabilité et Engagement

- Sociale
- Promouvoir la diversité, l'égalité des chances et l'employabilité de nos équipes

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Tous métiers et fonctions (hors alliances)
- % : Nombre de femmes parmi les Talents / Nombre total de Talents

3. Définition :

Cet indicateur est un indicateur RH mesurant la part des femmes parmi les Talents.

Les Talents sont les collaborateurs et collaboratrices identifié(e)s comme présentant un haut niveau de performance et de potentiel.

4. Méthodologie :

L'indicateur est obtenu via la Direction des Ressources Humaine



Responsabilité Civique

79. Poursuite des initiatives en faveur des écoliers, étudiants et jeunes professionnels des métiers de l'immobilier

1. Responsabilité et Engagement

- Civique
- Promouvoir la connaissance et le rayonnement de la RSE dans les métiers de l'immobilier

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Tous métiers et fonctions (hors alliances)
- Unité : Nombre d'écoliers, étudiants et jeunes professionnels des métiers de l'immobilier accompagnés dans le cadre des initiatives soutenues par l'entreprise au total

3. Définition :

Cet indicateur détermine le nombre d'étudiants et jeunes professionnels des métiers de l'immobilier accompagnés dans le cadre des initiatives soutenues par l'entreprise

Cet indicateur retranscrit la volonté de BNP Paribas Real Estate d'accompagner les étudiants, futurs professionnels de nos métiers de la construction de cette ville durable.

4. Méthodologie :

Les données sont collectées directement auprès des leaders RSE de chaque pays concerné (France, Royaume-Uni, Allemagne, Italie).

80. VEGD (valeur économique directe générée et distribuée) versée à l'administration fiscale.

1. Responsabilité et Engagement

- Civique
- Favoriser le développement de l'économie locale

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Tous métiers et fonctions
- % : part de la VEGD reversée à l'administration fiscale

3. Définition :

Cet indicateur détermine la part de la VEGD reversée à l'administration fiscale à chaque pays au total.

La valeur économique directe générée et distribuée (VEGD), qui se calcule ainsi :

- valeur économique directe générée : les recettes



- valeur économique distribuée : les coûts opérationnels, les salaires et les avantages des employés, les paiements aux apporteurs de capitaux, les paiements au gouvernement de chaque pays et les investissements en faveur de la communauté : les dépenses ventilés par types de parties prenantes
- valeur économique mise en réserve : la « valeur économique directe générée » à laquelle on soustrait la « valeur économique distribuée » : le résultat

4. Méthodologie :

Les données nous sont fournies par le responsable Consolidation Finances de BNP Paribas Real Estate

81. Montants dédiés à des initiatives solidaires (en euros)

1. Responsabilité et Engagement

- Civique
- Soutenir des initiatives solidaires

2. Périmètre et Unité:

- Europe
- Tous métiers et fonctions (hors alliances)
- € : Montant dédiés à des initiatives solidaires au total

3. Définition :

Cet indicateur détermine le montant alloué aux initiatives solidaires (mécénats, partenariats ONG, événements solidaires etc...).

Cet indicateur retranscrit la volonté et l'engagement de BNP Paribas Real Estate et de ses collaborateurs de soutenir des projets solidaire à impact sociétal

4. Méthodologie :

Les données sont collectées directement auprès des leaders RSE de chaque pays du périmètre concerné (France, Royaume-Uni, Allemagne, Italie).



Annexe I : méthodologie de Bilan de Gaz à Effet de Serre (Bilan GES) du Groupe BNP PARIBAS

Le Groupe réalise son bilan GES conformément à la méthodologie prescrite par le GHG Protocol (*The Greenhouse Gas Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard, Revised Edition – WRI / WBCSD*) qui est l'un des standards les plus reconnus à une échelle internationale.

NB : la construction du bilan d'émissions de gaz à effet de serre en France qui est en vue de satisfaire l'obligation issue de l'article 75 de la loi Grenelle II, repose sur une méthodologie imposée par les pouvoirs publics français (cf. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bilans-des-emissions-de-gaz-a.html>) qui diffère légèrement de celle ici décrite et utilisée pour le Bilan GES de l'ensemble du Groupe.

Gaz à effet de serre concernés :

Le Bilan GES inclut, dans la mesure du possible, les six GES du protocole de Kyoto évalués en tonne équivalent CO₂ (teqCO₂). Pour cela, nous avons utilisé leurs potentiels de réchauffement global (PRG) sur 100 ans, communiqués par l'*IPCC Fourth Assessment Report (AR4)* :

- Le dioxyde de carbone (CO₂),
- Le méthane (CH₄), avec 1 t CH₄ = 25 teqCO₂,
- Le protoxyde d'azote (N₂O), avec 1 t N₂O = 298 teqCO₂,
- Les hydrocarbures fluorés (HFC), avec 1 t HFC = 124 à 14 800 teqCO₂,
- Les perfluorocarbures (PFC), avec 1 t PFC₄ = 7 390 à 12 200 teqCO₂,
- L'hexafluorure de soufre (SF₆), avec 1 t SF₆ = 22 800 teqCO₂.

La vapeur d'eau n'est pas prise en compte mais nous suivons le débat scientifique concernant l'ampleur de son impact sur l'effet de serre. Parmi les standards de comptabilité carbone, seul le Bilan Carbone® Ademe prend aujourd'hui en compte la vapeur d'eau émise par le transport aérien dans la stratosphère et qui doublerait l'émission eqCO₂ au passager.km de ce mode de transport.

Sources d'émissions couvertes :

Notre Bilan GES en teqCO₂ est calculé à partir des données suivantes, prélevées lors du reporting environnemental :

- les consommations d'électricité, de gaz, de fioul, de chauffage urbain, pour chauffer, refroidir ou éclairer nos bâtiments,
- les consommations d'électricité pour alimenter notre IT : PC, data centers, etc.
- et les kilomètres parcourus (ou les litres de carburant consommés) par nos collaborateurs en voiture, avion, train pour les déplacements professionnels¹⁸.

¹⁸Les trajets domicile-travail n'ont été collectés que sur un périmètre francilien en 2009, ne l'ont pas été en 2016, et seraient très compliqués à collecter à l'échelle du Groupe. Ce constat nous amène donc à ne pas les prendre en considération dans notre comptabilité carbone. D'autres éléments de politique RSE (Achats responsables, politique papier, déchets, etc.) sont éminemment nécessaires à la performance environnementale globale du Groupe ; mais ne sauraient venir alimenter notre comptabilité CO₂ en raison de l'absence de facteurs de conversion simples ou reconnus.



Le calcul inclut uniquement la phase de combustion des énergies fossiles, il ne prend en compte ni l'extraction ni le transport des combustibles.

L'indicateur « Distance des voyages en véhicule en location longue durée – électrique » n'est pas utilisé pour calculer le bilan GES du Groupe BNP PARIBAS. En effet, il est admis que la consommation d'électricité des véhicules électriques est incluse dans les indicateurs « Consommation d'électricité » puisque les recharges ont lieu très majoritairement dans les bâtiments du Groupe.

Périmètre d'activité concerné :

Le Bilan GES porte sur un périmètre d'activité géographique aussi large que possible.

A ce jour, 18 pays, couvrant plus de 85% des effectifs Monde, du Groupe, sont sollicités pour rapporter leurs données environnementales parmi lesquelles les consommations énergétiques qui seront converties en émissions de GES.

Méthodologie location-based/Market-based :

Le calcul des émissions du scope 2 requiert une méthode de comptabilisation des émissions associées à la consommation d'électricité. Le GHG protocol a mis au point deux méthodes qui permettent de comptabiliser ces émissions : l'approche géographique (Location-based approach) et l'approche marché (Market-based approach).

L'approche « location-based » implique l'utilisation d'un facteur d'émissions moyen du pays dans lequel l'entité opère. Nous utilisons cette méthodologie depuis la mise en place de ce reporting. Les objectifs du groupe de réduction des émissions de GES de -25% à horizon pour 2020 ont été fixés suivant cette méthode.

Dans une approche « market-based », la consommation d'électricité reflète l'électricité que nous avons choisi d'acheter. Le facteur d'émissions alors utilisé dépend de la technologie utilisée pour la génération de cette électricité.

- Si votre électricité bénéficie d'un certificat vert du type REC, I-REC, GO, National Systems, le facteur d'émissions associé à la consommation de cette électricité sera de 0 gCO₂/kWh. Si votre fournisseur d'électricité n'est pas en mesure de vous fournir ce certificat, il se doit de vous fournir un facteur d'émission lié à l'achat de cette énergie.
- Si votre électricité bénéficie d'un contrat spécifique avec votre fournisseur local et que ce dernier est en mesure de vous fournir un facteur d'émission, c'est ce dernier qui sera pris en compte dans nos calculs,
- En ce qui concerne l'électricité renouvelable produite et consommée directement sur place (i.e. non revendue au réseau), le facteur d'émission est nul.

Dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'obtenir un facteur d'émission particulier à votre consommation électrique, nous utiliserons un facteur d'émissions issu du mix électrique résiduel ou bien du mix électrique moyen du pays. Le mix électrique résiduel sera obtenu à partir de bases de données spécifiques. C'est le cas en Europe du REDISS project (http://www.reliable-disclosure.org/upload/65-RE-DISS_2013_Residual_Mix_Results_v1-0_2014-05-15.pdf). Nous nous référons aux règles régionales définies par le CDP dans le paragraphe 3 du document suivant (<https://www.cdp.net/Documents/Guidance/2016/CDP-technical-note-Accounting-of-Scope-2-Emissions-2016.pdf>).

Le facteur d'émissions issus du mix électrique moyen nous est communiqué par l'IEA pour chaque pays.

Cette méthodologie a été définie suivant les lignes directrices de la nouvelle méthodologie du GHG protocol Scope 2 guidance (http://ghgprotocol.org/files/ghgp/Scope%20%20Guidance_Final.pdf)



Annexe II : Extrait de la politique du Groupe en matière de papier

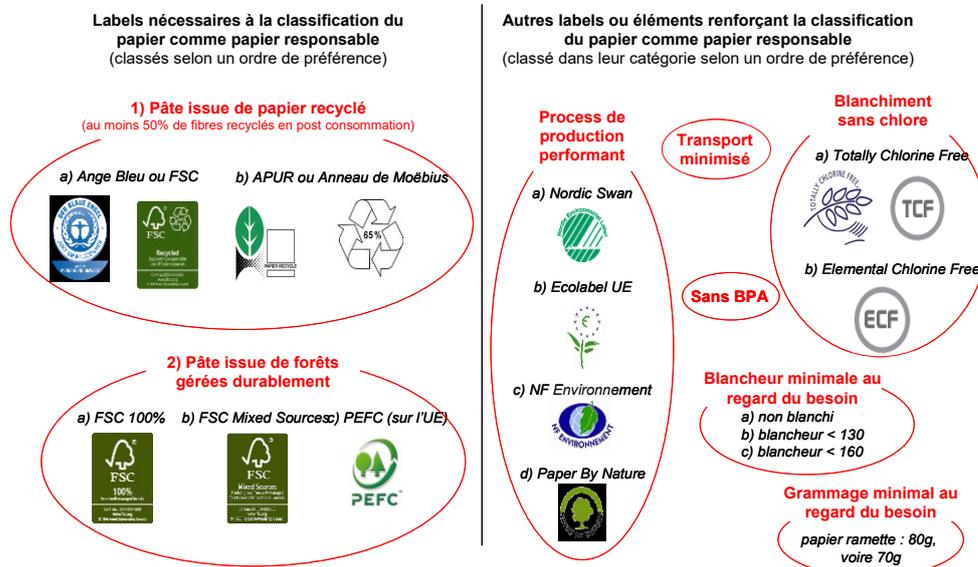
Nous considérons comme « responsable » le papier issu du recyclage ou de forêts gérées durablement :

- ⇒ s'il contient au moins 50% de fibres recyclées en post consommation¹⁹ et s'il présente l'un des labels suivants :
 - de préférence, **FSC Recyclé** ou **Ange Bleu** (Der Blaue Engel) : garantissent que 100% du papier est issu du recyclage,
 - sinon, **APUR** ou **Anneau de Moëbius** (lorsqu'un taux de recyclage y est spécifié) : sont une auto déclaration sur la part de fibres recyclées contenues dans le papier,
- ⇒ ou s'il est certifié et / ou labellisé par l'un des labels suivants : de préférence **FSC** (100% ou Mixed Sources), sinon **PEFC** : certifient que la forêt dont le papier est issu est gérée de façon responsable²⁰.

En raison de sa performance environnementale²¹, nous privilégions le papier recyclé au papier issu de forêts certifiées.

D'autres labels viennent renforcer la performance environnementale du papier et sont donc fortement recommandés (mais non obligatoires) :

- **Eco label UE, Nordic Ecolabel (Nordic Swan), NF Environnement, Paper By Nature** : garantissent une bonne performance environnementale du process de fabrication,
- **Totally Chlorine Free (TCF) et Elemental Chlorine Free (ECF)** : garantissent que le papier est blanchi²² via une méthode éliminant ou réduisant l'emploi du chlore.



¹⁹ Par opposition aux fibres recyclées en pré utilisation, qui proviennent des résidus de production des usines de production et de transformation du papier et qui sont moins intéressantes d'un point de vue environnemental

²⁰ Il est toutefois recommandé de ne considérer le label PEFC que pour les forêts européennes ; la certification PEFC en dehors d'Europe ayant fait récemment l'objet de controverses importantes.

²¹ Le papier se recycle jusqu'à 5 fois ; et la transformation de papier en pulpe consomme moins d'énergie et d'eau que celle du bois de coupe :

	Conso. d'eau (m ³ /tonne)	Conso. d'électricité (kWh/tonne)
Papier non recyclé	25 - 70	5000 - 10.700
Papier recyclé	10 - 15	1.700 - 5.500

²² La blancheur nécessite des azurants optiques dont l'impact néfaste sur l'environnement est avéré. Une blancheur de 120 (norme CIE) est le plus souvent suffisante ; et rarement justifiée au-delà de 160. Le label Blue Angel garantit l'absence d'azurant optique.



Le **Bisphénol A (BPA)** est un élément qu'on trouve notamment dans les papiers thermiques (i.e. qui sont imprimés par une source thermique, comme les tickets de distributeurs de billets), et dont la nocivité pour la santé humaine est reconnue au-delà de certaines doses. A ce jour, nous ne connaissons pas de label attestant d'une production de papier exempt de BPA ; il est donc recommandé de demander au prestataire de fournir du papier sans BPA.

A noter enfin que le papier sera d'autant plus responsable qu'il provient de **forêts et de papetiers locaux**, qui minimiseront son **transport** et les impacts environnementaux associés.

Des combinaisons seront donc recherchées pour garantir à la fois la performance environnementale des fibres du papier mais aussi celle du processus de fabrication et de son transport.

Important : cette liste de labels n'est probablement pas exhaustive, et en tout état de cause non figée dans le temps ; chacun est invité à l'enrichir de labels ayant apporté la preuve de leur solidité environnementale. En revanche, une certification ISO 14001 du site producteur du papier n'est pas un gage de performance environnementale **du produit** et n'est donc pas ici prise en compte.



Glossaire

Charte de croissance responsable : La charte de croissance responsable (en construction) a pour objectif de répondre aux attentes de nos clients, de nos partenaires et des communautés de manière cohérente avec la gestion des risques et alignée avec les métiers BNPPRE ainsi qu’avec la stratégie RSE.

Enablon : Depuis 2011 le reporting du Groupe BNP Paribas se fait à l’aide du logiciel de Reporting Enablon. Ce logiciel a été spécialement conçu pour faciliter les missions de reporting environnemental des entreprises, en simplifiant la saisie, la lisibilité et la correction des données pour les contributeurs et les administrateurs. Ce logiciel facilite également le repérage d’anomalies ou d’erreurs. Les contributeurs remplissent directement les questionnaires en ligne, avec un login et un mot de passe attribués par la DRSE.

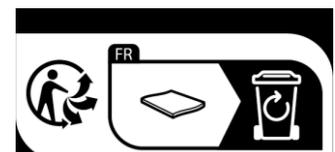
GPS : Le Global People Survey ou GPS est une enquête interne annuelle ayant pour objectif de déterminer les attentes des collaborateurs dans le Groupe BNP Paribas ainsi que de mesurer la perception sur l’entreprise. Depuis 2013, elle représente un indice important dans le cadre du dialogue engagé avec les parties prenantes internes.

Leader RSE : collaborateur interne de BNP Paribas Real Estate sélectionné chaque année par le département RSE pour être l’ambassadeur RSE dans leur métier et dans leur pays. Il est invité chaque année à participer au séminaire RSE annuel, aux webinaires ;

Mydevelopment : Plateforme de formation en ligne du Groupe BNP Paribas à destination de tous les collaborateurs BNP Paribas

SaaS (Logiciel en mode SaaS) : Le Software as a Service (SaaS), ou Logiciel en tant que Service en Français, est un modèle de distribution de logiciel au sein duquel un fournisseur tiers héberge les applications et les rend disponibles pour ses clients par l’intermédiaire d’internet. Grâce à un logiciel SaaS, les entreprises n’ont plus besoin d’installer et de lancer des applications sur leurs propres ordinateurs ou sur leurs Data Centers. Le coût d’acquisition de matériel est ainsi éliminé, au même titre que les coûts d’approvisionnement et de maintenance, de licence de logiciel, d’installation et de support. ²³

Toovalu : Logiciel de Reporting en mode SaaS utilisé pour le processus de reporting de BNP PARIBAS Real Estate. TOOVALU est une société spécialisée dans les performances RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et les évaluations réglementaires des Gaz à Effet de Serre (GES). TOOVALU a conçu et développé une solution globale de pilotage web (SaaS) avec des fonctions standards et personnalisables permettant aux entreprises de structurer leur pilotage RSE et de réaliser leurs évaluations GES tout en préservant notamment la revue des évaluations et les données constituant ces évaluations.



²³ <https://www.lebigdata.fr/definition-saas>